

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2014

Ce rapport financier semestriel porte sur le semestre clos au 30 juin 2014, et établi conformément aux dispositions des articles L 451-1-2 III du Code monétaire et financier 222-4 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

SOMMAIRE

- I. DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

- II. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE**

- III. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES DE TECHNICALOR NON AUDITES 30 JUIN 2014**

- IV. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

I. DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

I.1 Responsable du rapport financier semestriel

M. Frédéric Rose, Directeur Général de Technicolor.

I.2 Attestation

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restant de l'exercice ».

Issy-les-Moulineaux, le 24 juillet 2014

Frédéric Rose

Directeur Général de Technicolor

II. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

II.1 Présentation des résultats du premier semestre 2014 publiés le 25 juillet 2014

Par communiqué de presse en date du 25 juillet 2014, la Société a publié ses résultats du premier semestre 2014. La Société annonce un résultat des activités poursuivies avant impôt et produit financier net (charges) (EBIT) de 122 millions d'euros, contre 87 millions d'euros pour le premier semestre 2013. Le chiffre d'affaires du premier semestre 2014 s'élève à 1 505 millions d'euros, contre 1 589 millions d'euros au premier semestre 2013. Les charges financières nettes s'élèvent à 74 millions d'euros contre 72 millions d'euros pour la même période l'an passé. La charge d'impôt s'élève à 22 millions d'euros au premier semestre 2014, contre 20 millions d'euros au premier semestre 2013. En tenant compte des facteurs décrits ci-dessus, le résultat net du Groupe au premier semestre 2014 est un profit net de 27 millions d'euros, comparé à un profit de 6 millions d'euros du premier semestre 2013.

Le chiffre d'affaires et les résultats publiés par le Groupe pour les activités poursuivies sont ventilés entre d'une part, les trois segments opérationnels – Technologie, Services Entertainment et Maison Connectée, et d'autre part, les fonctions centrales et autres activités (segment « Autres »).

Principaux éléments du S1 2014

Résultats du S1 2014 : amélioration de la rentabilité et importante génération de trésorerie

- Chiffre d'affaires hors activités en fin d'exploitation de 1 495 millions d'euros en hausse de 1,7% à taux et périmètre¹ constants
- EBITDA ajusté de 213 millions d'euros, en croissance de 6,3% à taux et périmètre constants
- Flux de trésorerie disponible du Groupe de 129 millions d'euros, en progression de 105 millions d'euros par rapport au S1 2013
- Désendettement significatif, avec une dette nette de 671 millions d'euros en valeur nominale, en baisse de 166 millions d'euros par rapport au S1 2013

Principaux éléments

- Amélioration de la rentabilité, avec une marge d'EBITDA ajusté de 14,2% (en hausse de 1,2 points) et une marge d'EBIT ajusté de 8,4% (en hausse de 1,4 points)
- Forte génération de trésorerie, avec un flux de trésorerie disponible du Groupe de 129 millions d'euros, résultant d'une amélioration de la rentabilité et des charges financières et d'une performance particulièrement élevée du besoin en fonds de roulement.
- Résultat net positif de 27 millions d'euros, malgré un impact négatif de 19 millions d'euros liés aux remboursements anticipés de dette.
- Progrès dans l'innovation au sein du Groupe, en particulier dans les technologies immersives.
- Positions de marché renforcées, reflétant la croissance organique du segment Maison Connectée, qui a encore progressé plus rapidement que le marché, et de la division Services de Production, avec une hausse à deux chiffres du chiffre d'affaires des activités d'Effets Visuels.
- Réalisation d'opérations ciblées de croissance externe, avec l'annonce en juin de l'acquisition de Mr. X, devant être finalisée au troisième trimestre, qui fait suite à l'acquisition d'un portefeuille de brevets dans les technologies d'écran auprès de Thales en février 2014.

¹ Excluant les activités de commutateurs de logiciels de Cirpack (voix-sur-IP), cédées en 2013.

Objectifs 2014

- Technicolor confirme son objectif d'un EBITDA ajusté compris entre 550 millions d'euros et 575 millions d'euros ;
- Le Groupe prévoit de réaliser un flux de trésorerie disponible dépassant le haut de la fourchette initiale de 180 millions d'euros à 200 millions d'euros, malgré des dépenses de restructuration supérieures à 2013 ;
- Le Groupe prévoit un résultat net positif ;
- Et confirme son objectif de ratio Dette nette sur EBITDA ajusté inférieur à 1,2x à fin 2014.

Innovation

Au premier semestre 2014, Technicolor a renforcé son portefeuille de brevets développés à la fois à travers de la génération interne et par des acquisitions ciblées. Le groupe a continué d'étendre son offre sur différents standards, en particulier pour les standards Blu-ray™ et HDMI. Technicolor est membre des pools de brevets couvrant ces deux standards et au cours du premier semestre 2014 a ajouté 52 nouveaux brevets essentiels au pool Premier BD et 4 nouveaux brevets essentiels au pool HDMI. En complément à ses efforts de développement organique, Technicolor a également procédé à l'acquisition de plus de 120 brevets et demandes de brevets relatives au standard LTE, ce qui renforce la valeur ajoutée pour l'industrie de ses programmes de licence pour appareils mobiles.

Dans tous ses métiers, Technicolor a continué à être très actif dans le domaine des technologies immersives, notamment celles qui améliorent l'image et permettent d'apporter dans les foyers une expérience immersive au niveau des standards d'Hollywood, au travers du développement et du déploiement des dernières avancées en 4K, HDR (« High Dynamic Range ») et en WCG (« Wide Color Gamut »). Afin de donner aux consommateurs la meilleure qualité d'image possible, le segment Technologie a intégré ses algorithmes de recherche dans du contenu pour une expérience visuelle étonnante quelles que soient les limites des équipements utilisés. Technicolor a signé avec HP un programme de certification des couleurs qui sera intégré dans les moniteurs HP Envy et HP Pavilion dès le troisième trimestre 2014, garantissant ainsi aux consommateurs une fiabilité des couleurs sans précédent. Les autres activités opérationnelles du groupe ont également franchi des caps importants dans le domaine des technologies immersives. Le service de streaming 4K offert par M-GO en partenariat avec Samsung sera disponible dès le troisième trimestre 2014. La division Services de Production a commencé à travailler sur plusieurs séries télé au format ultra-haute définition (UHDTV), qui seront livrées d'ici la fin 2014, et le segment Maison Connectée a été retenu pour fournir des décodeurs 4K en volume à Tata Sky, à partir du début de l'année 2015.

Le segment Maison Connectée a connu un rythme d'innovation particulièrement soutenu, qui lui a permis de remporter plusieurs marchés auprès d'opérateurs de télécoms et de câblo-opérateurs, notamment en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique. Il développe en parallèle de nouvelles fonctionnalités logicielles en plus de Qeo et de son propre middleware. Il poursuit ses efforts pour inciter à un emploi massif de Qeo sur les appareils connectés.

Résumé des résultats consolidés du premier semestre 2014 (non audités)

Indicateurs financiers clés et analyse à périmètre constant²

En millions d'euros	Premier Semestre		Variation	
	2013	2014	A taux courants	A taux constants
Chiffre d'affaires	1 589	1 505	(5,3)%	(0,9)%
Chiffre d'affaires (hors activités en fin d'exploitation)	1 537	1 495	(2,7)%	+1,7%
EBITDA ajusté	207	213	+3,1%	+6,3%
En % du chiffre d'affaires	13,0%	14,2%	+1,2pt	
EBIT ajusté	111	127	+14,2%	+17,3%
En % du chiffre d'affaires	7,0%	8,4%	+1,4pt	
EBIT des activités poursuivies	89	122	+35,8%	+38,5%
Résultat financier	(72)	(74)	(2)	
Résultats des sociétés mises en équivalence	(5)	1	+6	
Impôt sur les résultats	(20)	(22)	(2)	
Résultat net des activités poursuivies	(10)	27	+37	
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	16	0	(16)	
Résultat net	6	27	+21	
Résultat net retraité des coûts liés aux remboursements anticipés de dette	6	46	+40	
Flux de trésorerie disponible du Groupe	24	129	+105	
Dette nette à sa valeur nominale (non IFRS)	837	671	(166)	

Au premier semestre 2014, le chiffre d'affaires des activités poursuivies du Groupe s'est monté à 1 505 millions d'euros, incluant un effet de change négatif de 69 millions d'euros. La croissance du chiffre d'affaires hors activités d'exploitation a atteint 1,7% à périmètre et taux de change constants, soutenue par les solides performances de la division Services de Production, notamment en Effets Visuels, et du segment Maison Connectée, qui a renforcé sa position de leader sur le marché et bénéficié de plusieurs gains de clients et de nouveaux contrats, et par la résilience de la division Services DVD, malgré une base de comparaison défavorable par rapport au premier semestre 2013. Dans le segment Technologie, le recul du chiffre d'affaires a résulté d'une moindre contribution de MPEG LA, liée à un ajustement non-récurrent au premier trimestre et à une faible demande de lecteurs de disques optiques de la part des fabricants d'ordinateurs, en partie compensée par une croissance à deux chiffres de la contribution des programmes de licences gérés par le Groupe, grâce à un bon niveau de signatures de nouveaux contrats et de renouvellements, avec la contribution de l'accord dans les smartphones signé avec LG et les renouvellements de deux accords avec des fabricants majeurs de télévision numérique aux Etats-Unis.

² Les données financières du S1 2013 ont été retraitées pour exclure des indicateurs de performance clés (du chiffre d'affaires à l'EBIT) l'impact des activités de commutateurs logiciels de Cirpack (voix-sur-IP), cédées en 2013. Les autres indicateurs clés pour le S1 2013 sont présentés tels que publiés. Les effets périmètres pour le S1 2013 sont les suivants : impacts négligeables sur le chiffre d'affaires, l'EBITDA ajusté et l'EBIT ajusté, et de 2 millions d'euros sur l'EBIT, lié à des pertes de valeur sur les activités vendues. L'effet périmètre pour le S1 2014 est négligeable.

L'EBITDA ajusté des activités poursuivies s'est élevé à 213 millions d'euros au premier semestre 2014, incluant un impact de change négatif de 7 millions d'euros par rapport au premier semestre 2013. La marge d'EBITDA ajusté a atteint 14,2%, en progression de 1,2 points par rapport au premier semestre 2013, reflétant l'amélioration significative de la rentabilité du segment Maison Connectée, liée à la forte hausse des volumes et à un meilleur mix produit, une marge stable dans les activités de Services Entertainment, liée à la forte performance de la division Services de Production et à la poursuite des programmes d'efficacité opérationnelle dans la division Services DVD, et de moindres coûts centraux, notamment ceux relatifs aux fonctions transversales.

Technicolor est resté concentré durant le premier semestre 2014 sur l'optimisation de sa base de coûts et sur les gains d'efficacité dans l'ensemble de ses activités, ainsi qu'au niveau du siège. Les charges opérationnelles du Groupe ont diminué par rapport au premier semestre 2013, en raison de la forte baisse affichée par le segment Services Entertainment, dont les charges ont été réduites de 17% à taux de change constant, et de baisses importantes réalisées dans le segment Maison Connectée et les fonctions centrales.

L'EBIT ajusté des activités poursuivies s'est monté à 127 millions d'euros au premier semestre 2014, en progression de 17,3% à taux de change constants comparé au premier semestre 2013. La marge d'EBIT ajusté a atteint 8,4%, en hausse de 1,4 points en raison de la hausse de l'EBITDA ajusté et d'une baisse des charges de dépréciations et amortissements.

L'EBIT des activités poursuivies a atteint 122 millions d'euros au premier semestre 2014, en progression de 42% à taux de change constant par rapport au premier semestre 2013. La marge d'EBIT s'est montée à 8,1%, en hausse de 2,6 points, en raison de l'augmentation de l'EBIT ajusté, d'une baisse des charges de restructuration et d'un gain réalisé sur la cession d'actifs disponibles à la vente.

Le résultat financier du Groupe s'est élevé à 74 millions d'euros au premier semestre 2014, globalement stable par rapport à 2014, reflétant les éléments suivants :

- Les charges d'intérêt nettes se sont élevées à 39 millions d'euros, en baisse significative comparé à 63 millions d'euros au premier semestre 2013, reflétant des coûts d'emprunts plus bas, en raison des opérations de refinancement et de renégociation du coût de la dette du Groupe, ainsi qu'une baisse importante de la dette brute sur la période.
- Les autres charges financières nettes se sont montées à 35 millions d'euros, comprenant des coûts relatifs aux opérations de refinancement et de renégociation du coût de la dette du Groupe pour un montant de 25 millions d'euros, incluant une reprise de l'ajustement IFRS de la dette pour 19 millions d'euros, comptabilisée comme une charge sans contrepartie de trésorerie, suite aux remboursements anticipés de dette effectués en 2014, et des coûts liés à l'opération de renégociation du coût de la dette.

Le résultat net du Groupe a été un profit de 27 millions d'euros au premier semestre 2014, en hausse par rapport au profit de 6 millions d'euros réalisé au premier semestre 2013. Retraité des coûts relatifs aux opérations de refinancement et de renégociation du coût de la dette, le résultat net du Groupe a été un profit de 46 millions d'euros.

Etat de la situation financière et position de trésorerie

En million d'euros	Premier Semestre		Variation
	2013	2014	Publiée
Flux de trésorerie opérationnelle des activités poursuivies	125	141	+16
Flux de trésorerie disponible du Groupe	24	129	+105
Dette brute à sa valeur nominale	1 207	927	(280)
Position de trésorerie	370	256	(114)
Dette nette à sa valeur nominale (non IFRS)	837	671	(166)

Le flux de trésorerie opérationnelle des activités poursuivies, défini comme l'EBITDA ajusté moins les dépenses d'investissement nettes et les sorties de trésorerie liées aux actions de restructuration, a atteint 141 millions d'euros au premier semestre 2014, en croissance de 12,5% par rapport au premier semestre 2013. Exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, le flux de trésorerie opérationnelle a atteint 9,3%, en hausse de 1,4 points comparé au premier semestre 2013, reflétant une progression de l'EBITDA ajusté et de moindres sorties de trésorerie liées aux dépenses d'investissement et aux actions de restructuration. Les dépenses d'investissement ont atteint 47 millions d'euros, en baisse de 5 millions d'euros par rapport au premier semestre 2013, reflétant une gestion sélective des investissements. Les sorties de trésorerie liées aux actions de restructuration ont atteint 26 millions d'euros, en recul de 5 millions d'euros par rapport au premier semestre 2013. Le Groupe a continué d'optimiser les coûts de l'ensemble de ses activités et au niveau du siège au premier semestre, même si certaines mesures ont été décalées au second semestre.

Le flux de trésorerie disponible du Groupe a atteint 129 millions d'euros, en progression de 105 millions d'euros comparé au premier semestre 2013. Les charges financières impactant la trésorerie ont totalisé 41 millions d'euros par rapport à 51 millions d'euros au premier semestre 2013, une baisse de plus de 20%, en raison de l'impact positif sur les coûts d'emprunt des opérations de refinancement et de renégociation du coût de la dette du Groupe et d'une baisse de 280 millions d'euros de la dette brute comparé à fin juin 2013, au travers de remboursements normaux et anticipés, qu'ils soient obligatoires ou volontaires. La variation du besoin en fonds de roulement a eu un impact positif de 72 millions d'euros, en raison d'un séquençage favorable des programmes de licences et d'une nouvelle réduction du besoin en fonds de roulement pour le segment Maison Connectée, du fait d'efficacités dans les approvisionnements et d'une gestion plus stricte des stocks. Les autres dépenses d'exploitation impactant la trésorerie, principalement relatives aux impôts et aux retraites, se sont élevées à 42 millions d'euros.

La dette financière brute à sa valeur nominale a atteint 927 millions d'euros à fin juin 2014, en baisse de 164 millions d'euros comparé à 1 091 millions d'euros à fin décembre 2013. Conformément à son objectif de désendettement, le Groupe a remboursé le solde de sa dette senior à échéance 2016 and 2017 pour 81 millions d'euros dans le cadre de la finalisation de son refinancement et a effectué un remboursement anticipé volontaire de 50 millions d'euros d'emprunts senior à échéance 2020 dans le cadre de l'opération de renégociation du coût de la dette. Les autres impacts incluent des remboursements normaux de dette senior pour un montant de 27 millions d'euros, ainsi qu'un effet de change positif, lié à la dépréciation du dollar US face à l'euro.

La position de trésorerie a atteint 256 millions d'euros à fin juin 2014, en baisse par rapport à 307 millions d'euros à fin décembre 2013, résultant de la décision du Groupe d'utiliser une partie de sa trésorerie pour réduire sa dette brute dans le cadre des opérations de refinancement et de renégociation du coût de la dette, en partie compensé par un fort flux de trésorerie disponible du Groupe et un impact change positif.

La dette financière nette à sa valeur nominale a atteint 671 millions d'euros à fin juin 2014, en baisse de 113 millions d'euros par rapport à 784 millions d'euros à fin décembre 2013.

Revue par segment des résultats du premier semestre 2014

Technologie

	S1 2013		S1 2014		Variation	
	En millions d'euros	En % du CA	En millions d'euros	En % du CA	A taux courants	A taux constants
Chiffre d'affaires	227		216		(4,8)%	(4,7)%
EBITDA ajusté	163	71,7%	149	69,0%	(8,3)%	
EBIT ajusté	158	69,6%	141	65,4%	(10,5)%	
EBIT	157	69,1%	140	65,0%	(10,4)%	

Le chiffre d'affaires a atteint 216 millions d'euros, en baisse de 11 millions d'euros par rapport au premier semestre 2013, en raison intégralement d'une moindre contribution de MPEG LA, relative à un ajustement non-récurrent au premier trimestre et une faible demande de lecteurs de disques optiques des fabricants d'ordinateurs durant la période, en partie compensée par une progression à deux chiffres de la contribution des programmes de licences gérés par le Groupe.

Cette forte performance des programmes de licences gérés par le Groupe a reflété plusieurs signatures de nouveaux contrats et de renouvellements au cours du premier semestre. Le groupe a signé un accord de licences dans les appareils mobiles avec LG au premier trimestre, a renouvelé deux accords avec des fabricants majeurs de télévision numérique au deuxième trimestre et a également signé depuis janvier plusieurs renouvellements de contrats dans ses autres programmes. Technicolor a aussi initié deux actions juridiques visant à recouvrer des redevances impayées relatives à des accords de licences existants. Ces deux actions, Thomson Licensing LLC contre TPV Technology Ltd. et Thomson Licensing LLC contre Westinghouse Digital LLC ont été respectivement enregistrées auprès de la Cour fédérale et du tribunal d'Etat du New Jersey. Le Groupe est déterminé à faire respecter ces accords.

La plateforme M-GO a conclu un accord avec Samsung, qui a retenu M-GO pour son portail multimédia. M-GO est désormais le service par défaut pour la consommation de films et de programmes TV à la demande sur les téléviseurs connectés de Samsung. Dans le cadre de cet accord, les utilisateurs ont l'option de voir les contenus achetés sur le portail de Samsung sur le service de M-GO. M-GO et Samsung se sont déjà associés pour fournir un service de vidéo en streaming permettant d'offrir des films et des séries TV au nouveau format Ultra Haute-Définition, qui devrait débiter au cours du troisième trimestre.

L'EBITDA ajusté a atteint 149 millions d'euros comparé à 163 millions d'euros au premier semestre 2013. La marge d'EBITDA ajusté s'est élevée à 69%, du fait du recul du chiffre d'affaires de la division Licences et des coûts de démarrage liés à Virdata, solution permettant le contrôle, la gestion et l'analyse de services cloud liés à l'Internet des Objets.

Services Entertainment

	S1 2013		S1 2014		Variation	
	En millions d'euros	En % du CA	En millions d'euros	En % du CA	A taux courants	A taux constants
Chiffre d'affaires (hors act. en fin d'exploitation)	680		624		(8,3)%	(4,4)%
Act. en fin d'exploitation	52		10		(80,9)%	(79,9)%
EBITDA ajusté	84	11,5%	72	11,3%	(14,6)%	
EBIT ajusté	14	2,0%	18	2,8%	+21,2%	
EBIT	(1)	(0,1)%	9	1,4%	ns	

Le chiffre d'affaires (hors activités en fin d'exploitation) a atteint 624 millions d'euros, en baisse de 4,4% à taux de change constants par rapport au premier semestre 2013, du fait du recul du chiffre d'affaires des Services DVD, compensé en partie par une forte hausse du chiffre d'affaires des Services de Production.

- Le chiffre d'affaires de la division **Services de Production** a fortement augmenté comparé au premier semestre 2013, en raison d'un niveau d'activité record dans les Effets Visuels, en particulier ceux pour les films, et d'une performance solide dans les activités de Postproduction aux Etats-Unis. Cette forte performance a été en partie compensée par la faiblesse du marché des Services Gestion du Contenu Numérique et des pressions concurrentielles dans le Cinéma Numérique.

Au premier semestre 2014, Technicolor a encore réaffirmé son rôle clé pour les films à grand succès, fournissant des services pour des productions cinématographiques comme The Amazing Spider-Man, Le Destin d'un Héros (Sony), Godzilla (Warner), Maléfique (Disney), ainsi que X-Men : Days of Future Past (Fox), ayant toutes été classées numéro un au box-office américain la semaine de leur sortie. Le Groupe a démontré son engagement sur le marché en croissance des effets visuels, avec l'acquisition de Mr. X, studio d'effets visuels leader en Amérique du Nord, ayant pour clients les grandes chaînes de télévision et les producteurs de films internationaux. Cette opération élargit les services offerts par le Groupe aux marchés haut de gamme des effets visuels pour la télévision et le cinéma international.

Technicolor a reçu plusieurs récompenses au premier semestre. Les équipes de Postproduction ont été nominées deux fois à la cérémonie des Primetime Emmy® Awards pour leur travail sur la série TV American Horror Story : Coven (FX Networks). Les équipes d'Animation et de Jeux ont été nominées lors de la cérémonie des Daytime Emmy® Awards pour leur travail sur la série Superbook (CBN). Les équipes d'Effets Visuels pour la publicité ont gagné un lion d'or dans la catégorie des effets visuels à la cérémonie des Cannes Lions 2014 pour leur travail sur Assassin's Creed IV Black Flag, Defy.

- La division **Services DVD** a encore démontré sa solidité au premier semestre 2014, avec un recul des volumes de seulement 6% par rapport à un fort premier semestre 2013, ayant bénéficié d'un important calendrier de sorties de nouveaux titres des studios clients du Groupe, ce qui avait entraîné une forte performance, avec une augmentation des volumes de presque 8%, reflétant une stabilité des volumes de DVD en Définition Standard et une hausse de plus de 80% de ceux de Blu-ray™, qui avait bénéficié non seulement d'un nombre important de nouveaux titres, mais aussi de gains de parts de marché chez certains clients. Malgré une base de comparaison difficile, les volumes de Blu-ray™ ont augmenté de plus de 8% au premier semestre 2014 et ceux de DVD en Définition Standard ont limité leur baisse à moins de 9%.

L'EBITDA ajusté a atteint 72 millions d'euros, en baisse de 14,6% par rapport au premier semestre 2013, tandis que la marge d'EBITDA ajusté a été stable à 11,3%. Le recul de l'EBITDA ajusté a été entièrement lié aux activités en fin d'exploitation, alors que l'amélioration de la performance de la division Services de Production a permis de compenser la moindre contribution de la division Services de DVD.

- L'EBITDA ajusté de la division **Services de Production** a augmenté par rapport au premier semestre 2013, soutenu par la hausse de l'activité dans les Effets Visuels et les activités de Postproduction aux Etats-Unis, l'optimisation de l'utilisation des sites du Groupe et des mesures de réduction de coûts et d'efficacité opérationnelle mises en place dans les activités de Services de Distribution Numérique.
- L'EBITDA ajusté de la division **Services de DVD** a diminué en valeur absolue par rapport au premier semestre 2013, du fait du recul des volumes. La marge d'EBITDA ajusté est restée globalement stable, en raison d'une solide exécution opérationnelle et de mesures de réduction des coûts.

Maison Connectée

	S1 2013		S1 2014		Variation	
	En millions d'euros	En % du CA	En millions d'euros	En % du CA	A taux courants	A taux constants
Chiffre d'affaires	630		655		+4,1%	+10,8%
EBITDA ajusté	3	0,5%	30	4,5%	ns	
EBIT ajusté	(17)	(2,6)%	9	1,4%	ns	
EBIT	(19)	(3,0)%	6	1,0%	ns	

Le chiffre d'affaires a atteint 655 millions d'euros, en hausse de 10,8% à taux de change constants par rapport au premier semestre 2013, reflétant un fort niveau d'activité dans la plupart des régions, avec des volumes de produits vendus de 16,5 millions d'unités sur la période (+5%), ainsi que des gains de parts de marché, en particulier en Amérique du Nord et en Europe, Moyen-Orient et Afrique. Le segment Maison Connectée a aussi bénéficié d'une amélioration significative du mix produit en Amérique Latine, malgré un environnement macroéconomique plus difficile dans certains pays de la région.

La croissance du chiffre d'affaires a été particulièrement forte dans les pays développés durant le premier semestre 2014, soutenue par une augmentation significative des livraisons de produits sur la période, en particulier auprès des clients Câble et Satellite. Le niveau d'activité dans les pays émergents a baissé par rapport au premier semestre 2013, reflétant le calendrier d'introduction de nouveaux produits en Inde qui a affecté les volumes du premier trimestre et d'une gestion plus stricte des stocks de la part de certains clients importants en Amérique latine au cours du semestre, en partie compensé par une amélioration du mix produit.

L'EBITDA ajusté a atteint 30 millions d'euros en 2014, en hausse de 27 millions d'euros par rapport au premier semestre 2013, bénéficiant de la croissance soutenue du chiffre d'affaires et de l'amélioration de la marge brute. Celle-ci a progressé de 36,3% à taux de change constants, représentant 14,3% du chiffre d'affaires, en hausse de 2,6 points par rapport au premier semestre 2013, en raison d'une poursuite de la solide exécution opérationnelle sur la période et d'une amélioration du mix produit en Amérique du Nord. La marge d'EBITDA ajusté a augmenté fortement à 4,5%, affichant une hausse de 4 points par rapport au premier semestre 2013. Celle-ci s'est améliorée de façon continue au premier semestre pour dépasser le seuil de 5% au deuxième trimestre. La marge brute et la marge d'EBITDA ajusté ont progressé fortement sur la période, grâce

à une poursuite de la solide exécution opérationnelle, d'efficacités dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement et du processus d'amélioration des coûts de production.

Le segment Maison Connectée a généré un important flux de trésorerie disponible du Groupe au premier semestre 2014, reflétant une forte hausse du flux de trésorerie opérationnelle des activités poursuivies et une amélioration du besoin en fonds de roulement, résultant d'efficacités dans les approvisionnements et du gestion plus stricte des stocks.

Revue par segment du chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2014

Chiffre d'affaires du Groupe par segment

En millions d'euros	Deuxième trimestre		Variation	
	2013	2014	A taux courants	A taux constants
Technologie	101	103	+1,8%	(1,2)%
Services Entertainment (hors activités en fin d'exploitation)	328	289	(11,8)%	(8,3)%
Maison Connectée	356	364	+2,3%	+7,4%
Chiffre d'affaires (hors activités en fin d'exploitation)	786	757	(3,7)%	(0,3)%
Activités en fin d'exploitation	28	5	(83,1)%	(82,2)%
Chiffre d'affaires des activités poursuivies	814	762	(6,4)%	(3,1)%

Le chiffre d'affaires du segment **Technologie** a atteint 103 millions d'euros, en hausse de 1,8% à taux de change courants par rapport au deuxième trimestre 2013. Le chiffre d'affaires de la division Licences est resté globalement stable sur la période, grâce à la poursuite de la forte performance des programmes de licences gérés par le Groupe et au redressement progressif du chiffre d'affaires de MPEG LA, malgré la faiblesse persistante de la demande de lecteurs de disques optiques de la part des fabricants d'ordinateurs. La forte performance des programmes de licences directement gérés par le Groupe a reflété un bon niveau de signatures de nouveaux contrats et de renouvellements, avec notamment la contribution de l'accord dans les smartphones signés avec LG, les renouvellements réussis de deux accords avec des fabricants majeurs de télévision numérique et de nouveaux renouvellements dans le programme mp3.

Le chiffre d'affaires du segment **Services Entertainment** (hors activités en fin d'exploitation) a atteint 289 millions d'euros, en recul de 8,3% à taux de change constants comparé au deuxième trimestre 2013, reflétant une plus faible performance de la division Services DVD, en partie compensée par la croissance significative du chiffre d'affaires de la division Services Production, en particulier dans les Effets Visuels.

- Le chiffre d'affaires de la division **Services de Production** a augmenté par rapport au deuxième trimestre 2013, reflétant une nouvelle progression à deux chiffres du chiffre d'affaires réalisé dans les activités d'Effets Visuels et une solide performance des activités de Postproduction aux Etats-Unis, en partie compensé par une moindre performance enregistrée sur certains marchés dans les activités de Postproduction et des conditions de marché plus difficiles dans les activités

de Services de Distribution Numérique. Le chiffre d'affaires des activités d'Effets Visuels pour les films a atteint un niveau record, avec une charge de travail très importante dans tous les sites, tandis que la performance des activités d'Effets Visuels pour la publicité est restée forte. Au deuxième trimestre 2014, les équipes d'Effets Visuels ont finalisé leurs travaux sur *X-Men : Days of Future Past* (Fox) et *Les Gardiens de la Galaxie* (Marvel/Disney), tout en poursuivant leurs travaux sur *Cendrillon* (Disney), *Exodus : Gods and Kings* et *La Nuit au Musée 3* (Fox). Le niveau d'activité des équipes de Postproduction sur des projets cinématographiques a été très important aux Etats-Unis, où les équipes ont finalisé leurs travaux sur *Transformers : l'Age de l'Extinction* (Paramount) et *Godzilla* (Warner). Technicolor a également réaffirmé sa position de leader sur les séries TV haut de gamme, avec la finalisation par les équipes de Postproduction de leurs travaux sur les séries nominées lors de la cérémonie des Emmy® Awards, *The Normal Heart* et *True Blood Saison 7* (HBO).

- Le chiffre d'affaires des activités de **Services DVD** a baissé par rapport au deuxième trimestre 2013, en raison principalement d'un recul de 6,7% des volumes combinés de DVD en Définition Standard et de Blu-ray™. Cette performance a résulté d'un calendrier plus faible de sorties de nouveaux titres par rapport au deuxième trimestre 2013, effet renforcé par le décalage d'un nouveau titre clé sur le troisième trimestre 2014. Ces éléments ont eu un impact très significatif sur les volumes de Blu-ray™, dont l'évolution est dépendante principalement des sorties de nouveaux titres. Les volumes de Jeux ont continué de croître, avec une hausse de 8,5% par rapport au deuxième trimestre 2013.

Les principaux titres produits par Technicolor au deuxième trimestre ont été *Muppets Most Wanted* (Disney), *La Grande aventure Lego* (Warner), *Du sang et des Larmes* (Universal) et *Noé* (Paramount).

Volumes de DVD et de Blu-ray™

En millions d'unités	Deuxième Trimestre			Premier Semestre		
	2013	2014	Variation	2013	2014	Variation
Total volumes	279,2	260,5	(6,7)%	601,2	564,9	(6,0)%
Par format						
DVD en Définition Standard	234,3	218,7	(6,6)%	502,2	457,9	(8,8)%
Blu-ray™	44,9	41,8	(6,9)%	99,0	107,0	+8,1%
Par segment						
Studio / Vidéo	266,3	246,2	(7,5)%	569,0	526,7	(7,4)%
Jeux	8,0	8,6	+8,5%	20,0	21,0	+4,9%
Kiosques et logiciels	4,9	5,7	+15,1%	12,2	17,2	+41,0%

- Le chiffre d'affaires des **Activités en fin d'exploitation** a affiché une baisse d'environ 82% à taux de change constants comparé au deuxième trimestre 2013, ce qui a continué de peser sur la croissance du segment Services Entertainment. D'ici la fin 2014, la contribution des Activités en fin d'exploitation sera de moins de 20 millions d'euros et le Groupe aura finalisé sa sortie de ces activités.

Le chiffre d'affaires du segment **Maison Connectée** a atteint 364 millions d'euros, en hausse de 7,4% à taux de change constants comparé au deuxième trimestre 2013, reflétant une solide croissance du chiffre d'affaire dans la plupart des régions, en particulier en Amérique du Nord et dans la zone Europe, Moyen-Orient et Afrique, tandis que le chiffre d'affaires réalisé en Amérique Latine a fortement baissé comparé à son niveau record du deuxième trimestre 2013. Le segment Maison Connectée a continué de progresser fortement et plus rapidement que le marché, qui a

globalement affiché une progression dans le bas de la fourchette à un chiffre comparé au deuxième trimestre 2013, en raison d'une solide hausse des livraisons de produits sur la période, le Groupe ayant renforcé sa position de leader sur le marché et bénéficié de plusieurs gains de clients et de nouveaux contrats.

La marge brute et l'EBITDA ajusté ont fortement progressé au deuxième trimestre, grâce à une poursuite de la solide exécution opérationnelle, d'efficacités dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement et d'une amélioration des coûts de production.

Tout en restant pleinement concentré sur l'amélioration de sa marge brute trimestre après trimestre, le segment Maison Connectée a poursuivi durant le trimestre la mise en œuvre de ses priorités stratégiques visant à innover et créer de la valeur au travers du développement de nouveaux produits et applications, notamment autour des technologies immersives comme la 4K ou l'imagerie à plage dynamique étendue, et des applications logicielles différentiantes, qui viendront supporter la poursuite de l'amélioration du mix.

- En **Amérique du Nord**, le chiffre d'affaires a fortement augmenté au deuxième trimestre, reflétant un doublement des volumes ayant permis de largement compenser un mix produit moins favorable. Cette croissance des volumes a résulté d'une hausse des livraisons de décodeurs, liée à une demande forte dans le Satellite et à des déploiements en cours dans le Câble, incluant des produits haut de gamme.
- En **Amérique Latine**, le chiffre d'affaires a fortement baissé au deuxième trimestre, reflétant un recul important des volumes n'ayant été que partiellement compensé par une amélioration significative du mix produit. Les volumes de produits ont affiché une décroissance à deux chiffres, avec des baisses dans toutes les catégories, en raison d'une gestion plus stricte des stocks de la part de certains clients importants dans un environnement macroéconomique plus difficile dans la région.
- En **Europe, Moyen-Orient et Afrique**, le chiffre d'affaires a été en croissance au deuxième trimestre, reflétant une progression à deux chiffres des volumes ayant plus que compensé un mix produit moins favorable. Cette croissance des volumes a reflété une forte augmentation des livraisons de décodeurs et, dans une moindre mesure, une hausse des volumes des passerelles Télécom haut débit.
- En **Asie-Pacifique**, le chiffre d'affaires a fortement augmenté au deuxième trimestre, le rebond des volumes ayant plus que compensé un mix produit moins favorable. Cette croissance des volumes a reflété le calendrier d'introductions de nouveaux produits Satellite chez certains clients en Inde, ainsi qu'une hausse des livraisons de modems Câble grâce à des gains de nouveaux clients dans la région.

Volumes de Produits Maison Connectée

En millions d'unités	Deuxième Trimestre			Premier Semestre		
	2013	2014	Variation	2013	2014	Variation
Total volumes*	8,8	9,5	+7,9%	15,8	16,5	+4,8%
Par région						
Amérique du Nord	1,3	2,6	+99,8%	1,9	4,0	+105,5%
Amérique Latine	4,5	2,7	(39,7)%	8,2	5,5	(32,5)%
Europe, Moyen-Orient et Afrique	1,6	2,1	+29,7%	2,9	4,1	+39,2%
Asie-Pacifique	1,3	2,0	+51,8%	2,7	3,0	+7,7%

* Incluant les tablettes et les autres produits connectés.

Réconciliation des indicateurs ajustés tels que publiés (non audités)

Technicolor présente, en plus des résultats publiés et dans le but de fournir une vue plus comparable de l'évolution de sa performance opérationnelle au premier semestre 2014 par rapport au premier semestre 2013, un ensemble d'indicateurs ajustés excluant les éléments suivants, tels que directement disponibles dans le compte de résultat des états financiers consolidés du Groupe :

- Coûts de restructuration, nets ;
- Charges de dépréciations d'actifs, nettes ;
- Autres produits et charges (autres éléments non récurrents).

Ces ajustements, dont la réconciliation est présentée dans le tableau suivant, ont impacté l'EBIT des activités poursuivies du Groupe pour (5) millions d'euros au premier semestre 2014 par rapport à (24) millions d'euros au premier semestre 2013.

En millions d'euros	Premier Semestre		
	2013	2014	Variation
EBIT des activités poursuivies	87	122	+35
Coûts de restructurations, nets	(19)	(11)	+8
Pertes nettes liées aux dépréciations sur actifs opérationnels non courants	(2)	0	+2
Autres produits/(charges)	(3)	6	+9
EBIT ajusté des activités poursuivies	111	127	+16
En % du chiffre d'affaires	7,0%	8,4%	+1,4pt
Dépréciations et amortissements*	96	86	(10)
EBITDA ajusté des activités poursuivies	207	213	+6
En % du chiffre d'affaires	13,0%	14,2%	+1,2pt

* Incluent l'impact des provisions pour risques, garanties et litiges.

Situation financière, bilan et endettement

La baisse du total actif du Groupe sur la période s'élève à 196 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2013 et s'explique principalement par les éléments suivants :

- la baisse des créances clients pour 59 millions d'euros qui est liée à l'activité du premier semestre 2014 et à la saisonnalité de l'activité du Groupe,
- la baisse de la trésorerie de 51 millions d'euros expliquée principalement par des remboursements anticipés de la dette dans le cadre des opérations de refinancement et de renégociation du coût de celle-ci pour 131 millions d'euros, des investissements pour 42 millions d'euros que la trésorerie générée par l'exploitation n'a permis que de partiellement financer pour 176 millions d'euros.

Le montant total du passif du Groupe a diminué de 220 millions d'euros sur la période, s'expliquant principalement par la baisse de la dette brute IFRS de 158 millions d'euros et la baisse des provisions pour dettes sociales pour 20 millions d'euros principalement liée à la saisonnalité de l'activité du Groupe

Les dettes financières IFRS brutes s'élèvent à 864 millions d'euros au 30 juin 2014 (montant nominal de 927 millions d'euros) contre 1 022 millions d'euros au 31 décembre 2013. Cette baisse sur le premier semestre 2014 résulte principalement du remboursement anticipé de 81 million d'euros de la dette restructurée, du remboursement anticipé de 50 millions d'euros de la Nouvelle

Dette, ainsi que du remboursement de 27 millions d'euros de la Nouvelle Dette selon l'échéancier.

Evénements importants depuis le 30 juin 2014

Les informations relatives aux évènements significatifs intervenus depuis le 30 juin 2014 sont détaillées dans la note 21 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels condensés figurant à la partie III du présent rapport et concernent l'acquisition en cours de la société Mr. X.

II.2. Principaux risques et incertitudes pour le second semestre 2014

Les principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est exposé pour le second semestre 2014 sont détaillés dans :

- le chapitre « Facteurs de risque » du Rapport Annuel 2013 déposé à l'Autorité des marchés financiers en date du 27 mars 2014 et disponible sur le site de la société www.technicolor.com ;
- et dans la note 19 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels condensés figurant à la partie III du présent rapport.

II.3. Transactions entre parties liées

Les changements relatifs à l'identification des parties liées sont détaillés dans la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels condensés figurant à la partie III du présent rapport.

Par ailleurs, les transactions du Groupe avec les parties liées n'ont pas influencé significativement la situation financière et les résultats du Groupe au cours du premier semestre 2014.

III. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES DE TECHNICOLOR NON AUDITES 30 JUIN 2014

Compte de résultat consolidé semestriel non audité.....	18
Etat semestriel de résultat global consolidé non audité.....	19
Etat semestriel de situation financière consolidée non audité.....	20
Tableau semestriel des flux de trésorerie consolidés non audité.....	22
Tableau semestriel de variation des capitaux propres consolidés non audité.....	23

Notes annexes aux comptes consolidés semestriels condensés non audités

1 Principaux événements de la période.....	24
2 Description des principes comptables appliqués par le Groupe.....	25
3 Evolutions significatives du périmètre de consolidation	28
4 Information par secteur d'activité	29
5 Frais commerciaux et administratifs et autres produits (charges)	31
6 Produits financiers nets (charges)	31
7 Impôt sur les résultats.....	31
8 Activités arrêtées ou en cours de cession et activités destinées à être cédées.....	32
9 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles.....	32
10 Trésorerie, équivalents de trésorerie et trésorerie mise en nantissement	33
11 Capitaux propres.....	33
12 Instruments financiers dérivés	33
13 Dettes financières	34
14 Provisions.....	37
15 Paiements sur la base d'actions	38
16 Résultat par action.....	38
17 Opérations spécifiques présentées impactant le tableau semestriel condensé des flux de trésorerie consolidés.....	39
18 Obligations contractuelles et autres engagements.....	39
19 Risques et litiges.....	40
20 Relations avec les parties liées.....	44
21 Evènements postérieurs à la clôture	44

ETAT SEMESTRIEL DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE CONDENSE NON AUDITE

(en millions d'euros)	Note	Semestre clos le	
		30 juin 2014 non audité	30 juin 2013 non audité
<i>Résultat net de la période</i>		27	6
<u>Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat</u>			
Gains / (Pertes) actuarielles sur les avantages postérieurs à l'emploi ⁽¹⁾	(14.1)	(29)	12
<u>Eléments qui pourraient être reclassés en résultat</u>			
Gains / (Pertes) avant impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente :			
- Impacts des reclassements en résultat liés aux cessions d'actifs financiers disponibles		-	-
- Variation de juste valeur de la période		2	-
Gains / (Pertes) avant impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie :			
- Impacts des reclassements en résultat quand les transactions couvertes impactent le résultat		-	-
- Sur les instruments de couverture de trésorerie avant que les transactions couvertes n'affectent le résultat	(11)	-	1
Ecart de conversion :			
- Ecart de conversion de la période		21	(21)
- Impacts des reclassements en résultat liés à la cession ou à la liquidation d'activités à l'étranger ⁽¹⁾			
Total autres éléments du résultat global ⁽²⁾		(6)	(8)
Résultat global de la période		21	(2)
<i>Attribuable aux :</i>			
- Actionnaires de Technicolor SA		23	-
- Participations ne donnant pas le contrôle		(2)	(2)

(1) L'impact lié aux activités destinées à être cédées est nul au 30 juin 2014 et au 30 juin 2013.

(2) Il n'y a pas d'effet d'impôt significatif compte tenu de la position fiscale déficitaire du Groupe.

Les annexes de la page 24 à 44 font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels condensés non audités.

ETAT SEMESTRIEL DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE CONDENSE NON AUDITE

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Note</i>	30 juin 2014 non audité	31 décembre 2013 audité
ACTIF			
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles		275	293
Ecarts d'acquisition	(9)	458	450
Immobilisations incorporelles	(9)	384	375
Titres des sociétés mises en équivalence		5	13
Actifs financiers disponibles à la vente		3	6
Avances sur contrats clients et remises payées d'avance		53	54
Impôts différés actifs		367	364
Créance d'impôt		11	19
Autres actifs non courants		33	35
Trésorerie mise en nantissement	(10)	15	15
Total actifs non courants		1 604	1 624
Actifs courants			
Stocks et en-cours		102	104
Clients et effets à recevoir		486	545
Créance d'impôt		27	16
Autres actifs courants		260	341
Trésorerie mise en nantissement	(10)	22	25
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(10)	256	307
Actifs destinés à être cédés	(8)	9	-
Total actifs courants		1 162	1 338
Total actif		2 766	2 962

Les annexes de la page 24 à 44 font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels condensés non audités.

ETAT SEMESTRIEL DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE CONDENSE NON AUDITE

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Note</i>	30 juin 2014 non audité	31 décembre 2013 audité
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Capitaux propres			
Capital social <i>(335 907 670 actions au 30 juin 2014 de valeur nominale 1€)</i>	(11)	336	335
Actions propres		(157)	(156)
Primes d'émission		939	940
Titres super subordonnés		500	500
Autres réserves		(8)	15
Réserves consolidées (déficits accumulés)		(1 199)	(1 228)
Ecart de conversion		(266)	(287)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Technicolor SA		145	119
Participations ne donnant pas le contrôle		(2)	-
Total capitaux propres		143	119
Dettes non courantes			
Dettes financières	(13)	807	936
Provisions pour retraites et avantages assimilés	(14.1)	345	322
Autres provisions	(14.3)	61	82
Impôts différés passifs		130	130
Autres dettes non courantes		141	136
Total dettes non courantes		1 484	1 606
Dettes courantes			
Dettes financières	(13)	57	86
Provisions pour retraites et avantages assimilés	(14.1)	32	34
Provisions pour restructurations	(14.2)	39	59
Autres provisions	(14.3)	53	51
Fournisseurs et effets à payer		442	450
Provisions pour dettes sociales		115	135
Dettes d'impôt courant		19	10
Autres dettes courantes		382	412
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés		-	-
Total dettes courantes		1 139	1 237
Total passif		2 623	2 843
Total des capitaux propres et du passif		2 766	2 962

Les annexes de la page 24 à 44 font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels condensés non audités.

TABLEAU SEMESTRIEL DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES CONDENSE NON AUDITE
(en millions d'euros)

	Note	Semestre clos le	
		30 juin 2014 non audité	30 juin 2013 non audité
Résultat net de l'exercice		27	6
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		-	16
Résultat net des activités poursuivies		27	(10)
<i>Ajustements pour réconcilier le résultat net des activités poursuivies avec la variation nette de la trésorerie d'exploitation</i>			
Amortissements d'actifs		83	94
Pertes de valeur d'actifs		1	2
Variation nette des provisions		(22)	(11)
(Gains) pertes sur cessions d'actifs		(7)	2
Charges (produits) d'intérêts		39	63
Autres (dont impôts)		40	17
Variation du besoin en fonds de roulement et des autres actifs et passifs		80	27
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		241	184
Intérêts payés		(39)	(50)
Intérêts reçus		4	2
Impôts payés sur les résultats		(21)	(22)
Variation nette de la trésorerie d'exploitation des activités poursuivies		185	114
Flux de trésorerie d'exploitation nets utilisés par les activités arrêtées ou en cours de cession		(9)	(38)
Variation nette de la trésorerie d'exploitation (I)		176	76
Acquisition de titres de participation, net de la trésorerie acquise	(17.2)	1.1 ((5)
Produit de cession net de titres de participations	(17.2)	8	(1)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(21)	(26)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		3	1
Acquisition d'immobilisations incorporelles incluant les coûts de développement capitalisés		(29)	(27)
Trésorerie mise en nantissement		(2)	(2)
Remboursement de trésorerie mise en nantissement		4	2
Prêts remboursés par / (accordés à) des tiers		-	-
Variation nette de la trésorerie d'investissement des activités poursuivies		(40)	(58)
Flux de trésorerie d'investissement nets utilisés par les activités arrêtées ou en cours de cession		(2)	(1)
Variation nette de la trésorerie d'investissement (II)		(42)	(59)
Augmentation de capital (impact net des frais payés)		1	4
Remboursement des dettes financières	(13)	(169)	(38)
Frais liés à la restructuration de la dette et du capital	(17.1)	(25)	(2)
Variation nette de la trésorerie de financement des activités		(193)	(36)
Flux de trésorerie de financement nets utilisés par les activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
Variation nette de la trésorerie de financement (III)		(193)	(36)
Augmentation nette de la trésorerie (I+II+III)		(59)	(19)
Trésorerie à l'ouverture de la période		307	397
Effet des variations de change et de périmètre sur la trésorerie		8	(8)
Trésorerie à la clôture de la période		256	370

Les annexes de la page 24 à 44 font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels condensés non audités.

TABLEAU SEMESTRIEL DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES CONDENSE NON AUDITE

(en millions d'euros)	Attribuable aux actionnaires de Technicolor SA							Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres (déficit)	
	Capital social	Actions propres	Primes d'émission	Emission de titres (TSS)	Autres réserves	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Capitaux propres part Groupe (déficit)		
Au 31 décembre 2012	335	(156)	940	500	-	(1 142)	(240)	237	4	241
Variations pour le premier semestre 2013										
<i>Total autres éléments du résultat global enregistrés dans les capitaux propres (*)</i>	-	-	-	-	13	-	(21)	(8)	-	(8)
<i>Résultat net de la période</i>	-	-	-	-	-	8	-	8	(2)	6
Total résultat global sur la période	-	-	-	-	13	8	(21)	-	(2)	(2)
Impact de l'application d'IAS 19 Révisée	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1
Stock options accordées aux employés	-	-	-	-	2	-	-	2	-	2
Au 30 juin 2013	335	(156)	940	500	15	(1 133)	(261)	240	2	242
Variations pour le deuxième semestre 2013										
<i>Total autres éléments du résultat global enregistrés dans les capitaux propres (*)</i>	-	-	-	-	(3)	-	(26)	(29)	-	(29)
<i>Résultat net de la période</i>	-	-	-	-	-	(95)	-	(95)	(3)	(98)
Total résultat global sur la période	-	-	-	-	(3)	(95)	(26)	(124)	(3)	(127)
Stock options accordées aux employés	-	-	-	-	4	-	-	4	-	4
Augmentation du capital lié aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)	1	-
Au 31 décembre 2013	335	(156)	940	500	15	(1 228)	(287)	119	-	119
Variations pour le premier semestre 2014										
<i>Total autres éléments du résultat global enregistrés dans les capitaux propres (*)</i>	-	-	-	-	(27)	-	21	(6)	-	(6)
<i>Résultat net de la période</i>	-	-	-	-	-	29	-	29	(2)	27
Total résultat global sur la période	-	-	-	-	(27)	29	21	23	(2)	21
Augmentation de capital	1	-	(1)	-	-	-	-	-	-	-
Actions propres achetées et vendues (montant net)	-	(1)	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)
Stock options accordées aux employés	-	-	-	-	4	-	-	4	-	4
Au 30 juin 2014	336	(157)	939	500	(8)	(1 199)	(266)	145	(2)	143

(*) Le détail de l'« Etat du Résultat Global » est présenté ci-dessus.

Les annexes de la page 24 à 44 font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels condensés non audités.

1 Principaux événements de la période

Operations réalisées sur la dette et sortie du Plan de Sauvegarde

Le 5 février 2014, Technicolor a mis en place avec certains investisseurs un échange de 181 millions d'euros (75 millions de dollars US et 126 millions d'euros) de sa dette senior résiduelle émise en 2010 (la Dette Restructurée) qui avait une échéance à l'horizon 2016 et 2017 contre l'émission d'emprunts à terme complémentaires à échéance 2020 ayant des caractéristiques identiques aux emprunts à terme émis en juillet 2013 par Tech Finance & Co. S.C.A (la Nouvelle Dette).

Le 30 avril 2014, Technicolor a finalisé son opération de "repricing" par lequel les taux d'intérêts appliqués à la Nouvelle Dette émise en 2013 et en février 2014 lors de l'opération d'échange décrite ci-dessus ont été réduits les faisant passer d'un taux précédemment de Libor / Euribor + 600bps / 625bps avec un plancher Libor/Euribor de 1.25% à un taux révisé Libor / Euribor + 450bps avec un plancher à Libor/Euribor de 1.00%. Par ailleurs Technicolor a remboursé par anticipation 69 millions de dollars US (50 millions d'euros) de sa Nouvelle Dette.

Le 30 mai 2014, Technicolor a remboursé le solde de la Dette Restructurée par prélèvement sur sa trésorerie. En conséquence, par jugement du 25 juin 2014, le Tribunal de Commerce de Nanterre a constaté que l'exécution du Plan de Sauvegarde, ouvert le 30 novembre 2009, était achevée et y a mis fin par anticipation.

Les opérations ci-dessus ont permis de faire des économies d'intérêts, d'allonger les échéances des emprunts, de simplifier la structure de la dette de la société et d'accroître la flexibilité financière.

Les opérations ainsi réalisées peuvent être résumées ainsi:

(en millions d'euros)	Dette avant les opérations	Opération d'échange de février	Remboursement anticipé de la Nouvelle Dette en avril	Remboursements de dette à échéance	Autres ⁽¹⁾	Effet de conversion	Remboursement anticipé de la Dette Restructurée en mai	Dette après les opérations
Dette Restructurée à échéance 2016/2017	266	(181)	-	(5)	-	1	(81)	-
Nouvelle Dette à échéance 2020	792	181	(50)	(22)	-	6	-	907
Autres dettes	33	-	-	-	(13)	-	-	20
Dette (en nominal)	1 091	-	(50)	(27)	(13)	7	(81)	927
Ajustement IFRS déduit de la dette ^(*)	(69)	-	(7)	6	-	-	7	(63)
Dette (en IFRS)	1 022	-	(57)	(21)	(13)	7	(74)	864

(*)

Dont sans flux de trésorerie

Dont en trésorerie ⁽²⁾

-	13	6	-	-	7
-	(20)	-	-	-	-

(1) Comprend principalement le remboursement de l'emprunt envers Finantia (10 millions d'euros) et le paiement des intérêts sur la période.

(2) Frais relatifs aux opérations réalisées sur la dette (principalement primes de remboursement et primes d'émission)

Au 30 juin 2014, la valeur de la dette au bilan est répartie entre les échéances court-terme (57 millions d'euros comparé à 86 millions d'euros au 31 décembre 2013) et long-terme (807 millions d'euros comparé à 936 millions d'euros au 31 décembre 2013).



2 Description des principes comptables appliqués par le Groupe

2.1 Principes d'élaboration

Dans les états financiers consolidés semestriels condensés ci-après, les termes « groupe Technicolor », « le Groupe » et « Technicolor » définissent Technicolor SA et ses filiales consolidées. Technicolor SA ou la « Société » définissent la société mère du groupe Technicolor.

Le chiffre d'affaires et l'EBITDA de Technicolor ont eu historiquement tendance à être plus élevés au second semestre qu'au premier semestre d'un exercice donné, tendance observée chez nos clients finaux, notamment concernant le segment Services Entertainment.

Les comptes consolidés semestriels condensés du Groupe ont été établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles qu'approuvées par l'Union européenne au 24 juillet 2014, qui incluent la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Les normes comptables internationales approuvées par l'Union européenne sont disponibles sur le site suivant:

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Ces comptes consolidés semestriels condensés doivent être lus en association avec les états financiers consolidés annuels 2013 du Groupe.

Les principes comptables suivis par le Groupe sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe en 2013 et sont présentés dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés incluse dans le Rapport annuel 2013 à l'exception des normes, amendements et interprétations qui ont été appliqués pour la première fois en 2014 (voir note 2.4).

Les comptes consolidés semestriels condensés du Groupe sont présentés en euros.

Les comptes consolidés semestriels condensés du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Technicolor SA le 24 juillet 2014.

2.2 Principes comptables du Groupe sujets à estimations et jugements

La préparation des comptes consolidés semestriels condensés oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés de l'actif et du passif ainsi que les montants des charges et produits enregistrés durant la période dans les comptes consolidés.

Les principaux sujets pour lesquels la Direction a été amenée à réaliser des estimations sont:

- Détermination de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles,
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée,
- Reconnaissance des impôts différés,
- Détermination des hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des provisions pour retraite et avantages assimilés,
- Estimation des risques et litiges.

Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations sont de même nature que celles décrites au 31 décembre 2013. La Direction révisé ces estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou suite à de nouvelles informations ou à un surcroît d'expérience. Par conséquent, les estimations retenues au 30 juin 2014 pourraient être sensiblement modifiées. Par ailleurs, le Groupe exerce son jugement pour définir le traitement comptable de certaines transactions lorsque les normes IFRS et interprétations en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

2.3 Conversion des transactions en devises

Les principaux cours de clôture et cours moyens retenus sont indiqués dans le tableau ci-dessous:

	Taux clôture		Taux moyen	
	Juin 2014	Décembre 2013	Juin 2014	Juin 2013
Dollar US (US\$)	0,73303	0,72516	0,72922	0,76510
Livre sterling (GBP)	1,24813	1,19503	1,22249	1,17341
Dollar canadien (CAD)	0,68648	0,68069	0,66354	0,74822



2.4 Nouvelles normes et interprétations

(a) Normes, amendements et interprétations entrant en vigueur et appliqués au 1er janvier 2014

Nouvelles normes et interprétations	Date d'application ⁽¹⁾	Principales dispositions
IFRS 10 - Etats financiers consolidés	Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014	IFRS 10 définit les principes pour la présentation et la préparation des états financiers consolidés quand une entité contrôle une ou plusieurs autres entités. IFRS 10 remplace les dispositions relatives à la consolidation contenues dans SIC-12, Consolidation – Entités ad hoc et IAS 27, Etats financiers consolidés et individuels. Le Groupe n'a pas eu d'impact lié à l'application de cette norme.
IFRS 11 - Partenariats	Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014	IFRS 11 traite de la comptabilisation des accords conjoints en se concentrant sur les droits et obligations des accords, plutôt que sur sa forme juridique. La norme supprime la diversité de pratiques en matière d'information financière relative aux accords conjoints en introduisant une seule méthode de comptabilisation pour les participations dans les entités sous contrôle commun. Le Groupe a anticipé le changement de méthode comptable pour la comptabilisation des co-entreprises en 2012 et n'a pas eu d'impact significatif lié à l'application de cette nouvelle norme.
IFRS 12 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014	IFRS 12 est une nouvelle norme sur les informations à fournir relatives à tous types de participations dans d'autres entités, incluant les filiales, les accords conjoints, les entreprises associées et les entités structurées non consolidées. Cette norme a un impact sur le niveau d'information fournie en annexe, notamment en ce qui concerne l'entité ad-hoc Tech Finance & Co S.C.A. (note 3).
Amendements à IFRS 10 - IFRS 12 et IAS 27 – Entités d'investissement	Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014	Ces amendements traitent des principaux thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Fournit aux « entités d'investissement » (tel que défini) une exemption de consolider certaines filiales et requiert que ces entités comptabilisent leur investissement dans chaque filiale éligible à la juste valeur par le résultat conformément à IFRS 9 – Instruments financiers ou à IAS 39 - Instruments Financiers : Comptabilisation et Evaluation. • Exige des informations additionnelles sur les raisons ayant conduit à considérer une entité comme une « entité d'investissement », sur les filiales non consolidées de cette entité, et sur la nature des relations et des transactions entre l'entité d'investissement et ses filiales.
IAS 28 - Participations dans des entreprises associées et des coentreprises (amendements)	Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014	Cette norme remplace IAS 28, « Participations dans des entreprises associées ». Elle définit la comptabilisation des investissements dans les entreprises associées et expose les exigences lors de l'application de la mise en équivalence pour la comptabilisation des participations dans les entreprises associées et coentreprises.
Amendements à IAS 32 - Compensation des actifs et passifs financiers	Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014	Modifie IAS 32 « Instruments Financiers » pour clarifier la présentation de certains aspects du fait de la diversité dans la pratique pour appliquer les dispositions liées à la compensation.
Amendements à IAS 36 - Informations à fournir relative à la valeur recouvrable des actifs non financiers	Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014	Ces amendements précisent les circonstances selon lesquelles une information est à fournir relative aux valeurs recouvrables des unités génératrice de trésorerie et des actifs non financiers, clarifient le type d'information à publier et ajoutent la mention des taux d'actualisation utilisés lors de l'évaluation d'un actif déprécié, en cas de mise en œuvre d'un modèle de flux actualisés pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de vente.
Amendements à IAS 39 - Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture	Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014	Ces amendements permettent la poursuite de la comptabilité de couverture dans la situation où un dérivé, qui a été désigné comme instrument de couverture, fait l'objet d'un transfert par novation, sous réserve que certains critères soient remplis.

(1) Les dates mentionnées dans le tableau ci-dessus correspondent aux dates telles qu'adoptées par l'Union européenne. Les normes et interprétations publiées par l'IASB sont néanmoins applicables par anticipation.



(b) Normes, amendements et interprétations non encore entrés en vigueur et qui n'ont pas été appliqués par anticipation par Technicolor

Nouvelles normes et interprétations	Date d'application	Principales dispositions
IAS 19 - Avantages du personnel	Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015	<p>Si le montant des contributions des membres du personnel ou des tiers ne dépend pas du nombre d'années de service, les contributions peuvent (mais ne doivent pas) être comptabilisées comme une réduction du coût des services rendus dans la période au cours de laquelle les services correspondants sont rendus, au lieu de rattacher les cotisations aux périodes de service.</p> <p>Si le montant des contributions des membres du personnel ou des tiers dépend du nombre d'années de service, alors les contributions doivent être comptabilisées comme une réduction du coût des services rendus selon la même méthode que celle utilisée en application de l'IAS 19.70 pour les droits à prestation bruts, c'est-à-dire selon la formule de calcul des cotisations du régime ou de manière linéaire. Le Groupe n'attend pas d'impact lié à l'application de cette norme.</p>
IFRIC 21-Droits et taxes	Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015	<p>IFRIC 21 porte sur la comptabilisation du passif au titre d'une taxe due dans le cas où ce passif entre dans le champ d'application de la norme IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels. Elle traite aussi de la comptabilisation du passif au titre d'une taxe due dont l'échéance et le montant sont certains.</p> <p>IFRIC 21 identifie le fait générateur d'obligation qui entraîne la comptabilisation d'un passif au titre d'une taxe due en accord avec la législation.</p> <p>L'interprétation précise que la nécessité économique pour l'entité de poursuivre des activités au cours d'une période future ne crée pas une obligation implicite de s'acquitter de la taxe.</p> <p>Nous n'anticipons pas d'impact significatif de cette norme car le montant des taxes dans le Groupe n'est pas significatif.</p>
Amendements à IAS 16 et IAS 38	Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015	<p>IAS 16 et IAS 38 posent toutes deux le principe suivant : la base d'amortissement correspond à la consommation des avantages économiques futurs d'un actif. L'IASB a précisé que l'utilisation d'une méthode d'amortissement fondée sur les revenus n'est pas appropriée, car les revenus générés par une activité qui inclut l'utilisation d'un actif reflètent des facteurs autres que la consommation des avantages économiques liés à cet actif. L'IASB a précisé également que le revenu est, en général, présumé être une base inappropriée pour mesurer la consommation des avantages économiques liés à un actif incorporel. Cette présomption peut, cependant, être réfutée dans certaines circonstances limitées.</p>
Amendements à IFRS 11- Acquisition d'intérêts dans une co-entreprise	Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015	<p>Cet amendement a pour objectif de préciser que l'acquisition d'une part d'intérêts dans une coentreprise doit être évaluée selon les règles des regroupements d'entreprises couvert par IFRS 3.</p>



3 Evolutions significatives du périmètre de consolidation

Il n'y a pas eu de variation significative dans le périmètre de consolidation depuis décembre 2013.

Conformément à IFRS 12, les informations ci-après sont publiées :

- Jugement important de la Direction du Groupe dans la détermination du contrôle d'une entité même si Technicolor n'en détient pas les droits de vote:

Tech Finance & Co S.C.A. (« Tech Finance »), un véhicule d'investissement ad-hoc autonome et indépendant qui a été immatriculé au Luxembourg en juin 2013 afin d'organiser le refinancement de Technicolor, a été consolidé à 100%. La seule activité de Tech Finance consiste à prêter les fonds qu'il reçoit de tierces parties à Technicolor. Tout changement substantiel du prêt et de l'emprunt de Tech Finance ne peuvent résulter que de la décision de Technicolor de rembourser par anticipation ou de modifier les caractéristiques de la dette. De même, les revenus de Tech Finance ne lui permettent pas de mener ou de financer une autre activité quelle qu'elle soit.

- Participations ne donnant pas le contrôle:

Il n'y a pas eu de variation significative dans les participations ne donnant pas le contrôle durant le premier semestre 2014.

- Participations dans les entreprises associées et des co-entreprises:

La liquidation de Indoor Direct, LLC (détenue conjointement par IZ-ON Media et DDN aux Etats-Unis) au cours du premier semestre 2014 n'a pas eu d'impact dans les états financiers semestriels condensés car les impacts avaient été comptabilisés en décembre 2013.

Le 5 mai 2014, National Cinemedia, Inc. (Nasdaq ticker: NCMI) a annoncé avoir signé un accord de fusion définitif avec Screenvision pour 375 millions de dollars US en numéraire et actions, à trésorerie et dettes nulles. Technicolor détient 17% de Screenvision (SV Holdco, LLC) et cette transaction est soumise à une autorisation administrative usuelle. Par conséquent, SV Holdco, LLC a été reclassé en actif destiné à être cédé dans les états financiers semestriels condensés au 30 juin 2014.

4 Information par secteur d'activité

(en millions d'euros)

	Technologie	Maison Connectée	Services Entertainment	Autres	Eliminations	Total
Semestre clos le 30 juin 2014						
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires	216	655	634	-	-	1 505
Chiffre d'affaires inter-segments	2	1	-	-	(3)	-
EBITDA ajusté	149	30	72	(38)	-	213
Résultat des activités poursuivies avant charges financières et impôts	140	6	9	(33)	-	122
Dont les principaux éléments sans contrepartie de trésorerie suivants :						
Amortissement des relations contractuelles avec les clients	-	-	(5)	-	-	(5)
Amortissements des avances sur contrats clients et remises payées d'avance	-	-	(10)	-	-	(10)
Autres amortissements et dépréciations	(7)	(21)	(39)	(1)	-	(68)
Autres éléments sans contrepartie de trésorerie	(1)	(9)	(11)	-	-	(21)
Etat de la situation financière						
Actif						
Actifs d'exploitation du segment	132	417	690	10	-	1 249
Ecart d'acquisition	-	50	408	-	-	458
Autres actifs du segment	144	60	104	16	-	324
Total actif sectoriel	276	527	1 202	26	-	2 031
Titres des sociétés mises en équivalence	-	2	-	3	-	5
Actifs non affectés						730
Total actif consolidé						2 766
Passif						
Passif sectoriel	238	508	405	460	-	1 611
Passifs non affectés						1 012
Total passif consolidé hors capitaux propres						2 623
Autres informations						
Investissements	(3)	(18)	(17)	-	-	(38)
Capitaux mis en œuvre	55	33	466	(38)	-	516



(en millions d'euros)

	Technologie	Maison Connectée	Services Entertainment	Autres	Eliminations	Total
Semestre clos le 30 juin 2013						
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires	227	630	732	-	-	1 589
Chiffre d'affaires inter-segments	1	1	2	-	(4)	-
EBITDA ajusté	163	3	84	(43)	-	207
Résultat des activités poursuivies avant charges financières et impôts	157	(21)	(1)	(48)	-	87
Dont les principaux éléments sans contrepartie de trésorerie suivants :						
Amortissement des relations contractuelles avec les clients	-	-	(7)	-	-	(7)
Amortissements des avances sur contrats clients et remises payées d'avance	-	-	(13)	-	-	(13)
Autres amortissements et dépréciations	(4)	(19)	(50)	(1)	-	(74)
Autres éléments sans contrepartie de trésorerie	(2)	(7)	(20)	(7)	-	(36)
Etat de la situation financière						
Actif						
Actifs d'exploitation du segment	103	447	802	13	-	1 365
Ecarts d'acquisition	-	50	434	-	-	484
Autres actifs du segment	196	99	91	22	-	408
Total actif sectoriel	299	596	1 327	35	-	2 257
Titres des sociétés mises en équivalence	-	2	2	11	-	15
Actifs non affectés						895
Total actif consolidé						3 167
Passif						
Passif sectoriel	216	506	467	468	-	1 657
Passifs non affectés						1 268
						2 925
Autres informations						
Investissements	(7)	(19)	(22)	(1)	-	(49)
Capitaux mis en œuvre	102	102	535	(53)	-	686



5 Frais commerciaux et administratifs et autres produits (charges)

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>semestre clos le 30 juin 2014</u>	<u>semestre clos le 30 juin 2013</u>
Frais commerciaux et de marketing	(48)	(54)
Frais généraux et administratifs	(102)	(110)
Frais commerciaux et administratifs	(150)	(164)
Autres produits (charges) ⁽¹⁾	6	(5)

(1) En 2014, la ligne "Autres produits (charges)" inclut principalement un gain réalisé sur la cession d'un actif financier disponible à la vente.

6 Produits financiers nets (charges)

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>semestre clos le 30 juin 2014</u>	<u>semestre clos le 30 juin 2013</u>
Produits d'intérêts	4	2
Charges d'intérêts	(43)	(65)
Charges d'intérêts nettes ⁽¹⁾	(39)	(63)
Composante financière des charges liées aux plans de retraites	(6)	(6)
Gain / (perte) de change	(1)	2
Accélération de l'impact du taux effectif sur la dette ⁽²⁾	(19)	-
Variation de juste valeur des instruments financiers (perte)	-	-
Autres ⁽³⁾	(9)	(5)
Autres charges financières nettes	(35)	(9)
Charges financières nettes	(74)	(72)

(1) En 2014, la charge d'intérêts inclut 6 millions d'euros (15 millions d'euros en 2013) résultant de la différence entre le taux d'intérêt effectif et le taux nominal de la dette.

(2) En 2014, les remboursements anticipés de la dette (au 30 avril et au 30 mai) ont engendré une reprise de l'ajustement IFRS (gain résultant de la restructuration de la dette le 26 mai 2010) et un effet positif complémentaire relatif à la Nouvelle Dette contractée en 2013. Au 30 juin 2014, l'ajustement IFRS est exclusivement relatif à la Nouvelle Dette à échéance 2020.

(3) En 2014, correspondait principalement à la prime de remboursement versée aux prêteurs n'ayant pas accepté l'opération de "repricing". En 2013, ce poste correspondait principalement à des honoraires de conseil relatifs aux opérations de refinancement en cours à la date des comptes consolidés semestriels condensés.

7 Impôt sur les résultats

Au 30 juin 2014, la charge d'impôt est déterminée en utilisant les taux d'impôts effectifs estimés à fin 2014. Ce taux est calculé pays par pays.

La charge d'impôt pour le premier semestre 2014 s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>semestre clos le 30 juin 2014</u>	<u>semestre clos le 30 juin 2013</u>
France	(10)	(14)
Etranger	(12)	(6)
Total charge d'impôt	(22)	(20)



8 Activités arrêtées ou en cours de cession et activités destinées à être cédées

8.1 Activités arrêtées ou en cours de cession

En 2014, il n'y a pas eu de modification du périmètre des activités arrêtées ou en cours de cession par rapport à juin 2013.

En 2013, le résultat des activités arrêtées ou en cours de cession était principalement lié aux activités Diffusion Professionnelle (Broadcast) de Grass Valley cédés à Francisco Partners en 2010.

8.2 Activités destinées à être cédées

Au 30 juin 2014, 9 millions d'euros ont été classés en actifs destinés à être cédés, principalement SV Holdco, LLC (voir détail en Note 3).

Au 31 décembre 2013, il n'y avait aucune activité identifiée comme étant destinée à être cédée.

9 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Brevets et marques	Relations contractuelles avec les clients	Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	Total des immobilisations incorporelles	Ecarts d'acquisition
Au 31 décembre 2013					
Brut	577	283	298	1 158	
Amortissements cumulés et pertes de valeur	(339)	(228)	(216)	(783)	
Au 31 décembre 2013, net	238	55	82	375	450
2014					
Ouverture au 1 ^{er} janvier 2014	238	55	82	375	450
Ecarts de conversion	3	1	1	5	8
Acquisition	23	-	18	41	1
Amortissements	(11)	(5)	(21)	(37)	-
Autres variations	3	-	(3)	-	(1)
Au 30 juin 2014, net	256	51	77	384	458
Au 30 juin 2014					
Brut	588	287	283	1 158	
Amortissements cumulés et pertes de valeur	(332)	(236)	(206)	(774)	
Au 30 juin 2014, net	256	51	77	384	458

(1) Inclut les projets de développement capitalisés, les logiciels acquis ou développés et les technologies acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.



10 Trésorerie, équivalents de trésorerie et trésorerie mise en nantissement

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2014	31 décembre 2013
Trésorerie	85	187
Equivalents de trésorerie	171	120
Total	256	307
Trésorerie mise en nantissement ⁽¹⁾	37	40

- (1) Dépôt en trésorerie mis en place afin de sécuriser les facilités de crédit et autres obligations du Groupe, dont la partie courante s'élève à 22 millions d'euros au 30 juin 2014 (25 millions d'euros au 31 décembre 2013) et la partie non courante à 15 millions d'euros (comme au 31 décembre 2013). Une partie de la trésorerie en nantissement de filiales américaines a été classée en actif courant compte tenu de son échéance à court terme bien que celle-ci soit renouvelée automatiquement pour une période de 12 mois.

Le taux d'intérêt moyen à court terme des dépôts bancaires s'est élevé à 2,54% sur 2014 (1,50% en 2013). Ces dépôts ont généralement une maturité inférieure à un mois.

11 Capitaux propres

Le 31 mars 2014, le capital social a été augmenté de 198 278 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1€ afin de livrer des actions gratuites acquises dans le cadre du plan de rétention à long terme (« *Long-Term Incentive Plan* » LTIP). La contrepartie de l'augmentation de capital est une diminution de la prime d'émission de 198 278 euros.

Au 30 juin 2014, le capital social de Technicolor s'élève à 335 907 670 euros divisé en 335 907 670 actions de valeur nominale 1 euro.

Au 30 juin 2014, la société Vector Capital détenait directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de ses clients, 12,95% du capital social et des droits de vote de la Société (contre 20,70% au 31 décembre 2013), suite à la cession de 26 millions d'actions Technicolor le 11 mars 2014. Une fois cette opération achevée, Vector Capital reste le principal actionnaire du Groupe, détenant approximativement 43,5 millions d'actions dans Technicolor.

Juste valeur des opérations de couverture inscrites en capitaux propres

Au 30 juin 2014, le gain d'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture est non significatif (en comparaison d'un gain de 1 million d'euros comptabilisé dans l'ERG au 30 juin 2013).

12 Instruments financiers dérivés

12.1 Risque de change

Le Groupe traite des opérations à court terme dans le marché au gré-à-gré.

La juste valeur de tous les instruments dérivés est décrite ci-dessous.

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2014		31 décembre 2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Contrats de change à terme – couvertures de flux de trésorerie et de juste valeur	0,2	0,2	0,3	0,4
Total courant	0,2	0,2	0,3	0,4
Total	0,2	0,2	0,3	0,4

Le risque de crédit est minimisé par la politique du Groupe de ne traiter que des opérations court-terme. Le risque maximum correspond à la valeur de marché de ces instruments comme présenté dans le tableau ci-dessus, soit 0,2 million d'euros au 30 juin 2014, et 0,3 million d'euros au 31 décembre 2013.

12.2 Risque de taux d'intérêt

(a) Opérations de taux d'intérêts

Au 30 juin 2014, le Groupe n'avait pas d'opération de taux d'intérêts en cours.

(b) Taux d'intérêts effectifs moyens (6 mois)

	Premier semestre 2014	Premier semestre 2013
Taux d'intérêt moyen sur la dette consolidée	8,44%	11,65%
Taux d'intérêt effectif après opérations de couverture de taux	8,44%	11,65%
Taux d'intérêt effectif après opérations de couverture de taux et de swaps de change	8,44%	11,65%

13 Dettes financières

Voir la Note 1 Principaux évènements de la période pour une description du refinancement et de l'opération de renégociation qui sont intervenus durant le premier semestre 2014.

13.1 Analyse par catégorie

(en millions d'euros)

	30 juin 2014	31 décembre 2013
Emprunts auprès d'établissements financiers et de crédit	843	1 000
Découverts bancaires	1	1
Autres dettes financières	11	10
Intérêts courus	9	11
Total dettes financières en IFRS	864	1 022
<i>Total non courant</i>	807	936
<i>Total courant</i>	57	86

13.2 Synthèse de la dette

La dette en IFRS au 30 juin 2014 est essentiellement constituée de la Nouvelle Dette pour 843 millions d'euros. Voir le détail dans le tableau ci-dessous :

(en millions de devises)	Devise	Montant nominal	Montant IFRS ⁽¹⁾	Type de taux	Taux nominal ⁽²⁾	Taux effectif ⁽²⁾	Type de remboursement	Echéance finale
Emprunts à terme	USD	803	755	Variable ⁽³⁾	5,50%	6,92%	Amortissable	10 juillet 2020
Emprunts à terme	EUR	317	290	Variable ⁽⁴⁾	5,50%	7,58%	Amortissable	10 juillet 2020
Total Nouvelle Dette (en millions d'euros)		906	843		5,50%	7,15%		
Total Autres dettes (en millions d'euros)		21	21		6,66%	6,66%		
TOTAL	EUR	927	864		5,53%	7,13%		

(1) Dans l'état de la situation financière consolidée, la Nouvelle Dette a été comptabilisée à l'origine à sa juste valeur, nette des coûts de transactions, puis réévaluée au coût amorti.

(2) Taux en vigueur au 30 juin 2014.

(3) LIBOR 3 mois avec un taux plancher de 1,00% + 450bp

(4) EURIBOR 3 mois avec un taux plancher de 1,00% + 450bp

13.3 Principales caractéristiques de l'endettement

(a) Analyse par échéances

Le tableau ci-dessous présente la dette du Groupe par échéance.

(en millions d'euros)	30 juin 2014	31 décembre 2013
Moins d'un mois	33	32
Entre 1 et 6 mois	12	22
Entre 6 mois et moins d'un an	12	32
Total dette courante	57	86
Entre 1 et 2 ans	49	66
Entre 2 et 3 ans	43	53
Entre 3 et 4 ans	48	247
Entre 4 et 5 ans	48	42
Supérieur à 5 ans	682	597
Total dette non courante	870	1 005
Total dettes financières	927	1 091
Ajustement IFRS ⁽¹⁾	(63)	(69)
Dette en IFRS	864	1 022

(1) Dans l'état de la situation financière consolidée, la Nouvelle Dette a été comptabilisée à l'origine à leur juste valeur nette des coûts de transaction, puis réévaluées au coût amorti.

(b) Caractéristiques des taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous montre les périodes pour lesquelles le taux d'intérêt sur la dette est fixe.

(en millions d'euros)	Montants au 30 juin 2014 dont les taux d'intérêt sont fixés pour les périodes suivantes			
	Dette à taux variable (taux fixé pour des périodes inférieures à 1 an)	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total
Total des emprunts	920	5	2	927
Ajustement IFRS ⁽¹⁾				(63)
Dette en IFRS				864

(1) Dans l'état de la situation financière consolidée, la Nouvelle Dette et la Dette Restructurée ont été comptabilisées à l'origine à leur juste valeur nette des coûts de transaction puis réévaluées au coût amorti.

(c) Analyse par devises

(en millions d'euros)	30 juin 2014	31 décembre 2013
Euro	308	382
Dollar US	556	640
Autres devises	-	-
Total dettes financières en IFRS	864	1 022

(d) Lignes de crédit non tirées

(en millions d'euros)	30 juin 2014	31 décembre 2013
Lignes de crédit confirmées, non tirées à plus d'un an	192	241

Le Groupe dispose d'une ligne de crédit confirmée garantie par des créances clients pour un montant total de 92 millions d'euros, arrivant à échéance en 2016 et une ligne de crédit confirmée *revolving* de 100 millions d'euros (le RCF) arrivant à échéance en 2018. Aucune de ces lignes n'était tirée au 30 juin 2014. La disponibilité de la ligne de crédit garantie par des créances dépend de l'encours des créances client. Au 31 décembre 2013, le Groupe avait une deuxième ligne de crédit confirmée garantie par des créances clients pour un montant de 50 millions d'euros ; cette ligne a été annulée par le Groupe durant le premier semestre 2014.



(e) Clauses conventionnelles et autres limitations

Suite au remboursement total de la Dette Restructurée, les limitations liées à cette dette ne s'appliquent plus. Pour de plus amples informations sur les limitations sur la Nouvelle Dette, voir la Note 22.3 (g) des états financiers consolidés du Groupe en 2013.

Clauses conventionnelles

La Nouvelle Dette contient une seule clause conventionnelle prévoyant que la dette brute nominale totale ne doit pas être supérieure à un multiple de 3,50 de l'EBITDA sur une base de 12 mois glissants (« nouveau ratio d'endettement ») au 30 juin et 31 décembre de chaque année.

La ligne de crédit RCF contient une seule clause conventionnelle prévoyant que la dette nette nominale totale ne doit pas être supérieure à un multiple de 2,25 de l'EBITDA sur une base de 12 mois glissants (« ratio d'endettement RCF »). Cette clause conventionnelle n'est uniquement applicable qu'en cas de tirage sur la ligne au 30 juin ou au 31 décembre de chaque année.

Clause conventionnelle sur le nouveau ratio d'endettement

La dette brute du Groupe au 30 juin 2014 ne doit pas être plus de 3,50 fois l'EBITDA pour les 12 mois précédant le 30 juin 2014. Pour le calcul de la dette brute, la dette nominale du Groupe est utilisée et la dette en devises étrangères est convertie au taux de change en vigueur au 30 juin 2014.

Dette brute	927 millions d'euros
EBITDA	542 millions d'euros
Ratio Dette Brute/EBITDA	1,71 : 1,00

Le ratio de 1,71 étant inférieur au niveau minimum autorisé de 3,50, le Groupe respecte cette clause conventionnelle.

Clause conventionnelle sur le ratio d'endettement RCF

Le Groupe n'ayant pas de tirage en cours au 30 juin 2014, cette clause conventionnelle ne s'applique pas.

(f) Juste valeur de la Dette Restructurée et de la Nouvelle Dette

Analyse IFRS des transactions d'échange de dette et de renégociation

L'échange et la renégociation de la dette intervenus au premier semestre 2014 ont principalement été exécutés avec des investisseurs existants et représentent une modification de la dette existante (pas de changement majeur du contrat existant). Malgré tout, certains investisseurs existants ont été remplacés par de nouveaux investisseurs, et une partie de la transaction a été comptabilisée comme une extinction et une nouvelle émission. En conséquence, seule une partie des frais liés à ces transactions a été passée en charges financières sur le premier semestre 2014 (4 millions d'euros) et le solde a été comptabilisé en ajustement IFRS de la valeur comptable de la Nouvelle Dette (20 millions d'euros).

Valeur comptable de la Dette Restructurée

Conformément à IAS 39 paragraphe 43, la Dette Restructurée avait été évaluée et comptabilisée le 26 mai 2010 à sa juste valeur, générant un gain financier non monétaire de 229 millions d'euros dans le compte de résultat consolidé de 2010. Au 31 décembre 2013, la différence résiduelle entre la dette IFRS au bilan et la valeur nominale de la Dette Restructurée était de 27 millions d'euros. De ce montant, 17 millions d'euros ont été transférés à la Nouvelle Dette suite à l'échange de dette intervenu en février et le solde a été pris en charges financières, dont 3 millions d'euros en charges d'intérêts et 7 millions d'euros en autres charges financières.

Valeur comptable de la Nouvelle Dette

La valeur IFRS de la Nouvelle Dette est le montant nominal de la Nouvelle Dette net des coûts de transactions et ajustée selon la méthode du taux effectif global (TEG).

Les frais d'émission, dont 45 millions d'euros liés à l'émission de la Nouvelle Dette en 2013, se montent à 63 millions d'euros au 30 juin 2014, et sont détaillés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Ajustement IFRS initial au 31 décembre 2013	(45)
Effet du taux effectif global sur le second semestre 2013	3
Ajustement IFRS de la Nouvelle Dette au 31 décembre 2013	(42)
Transfer de l'ajustement IFRS suite à l'échange de dette	(17)
Frais de transactions relatifs à la renégociation en 2014	(20)
Remboursement anticipé d'avril 2014	13
Effet du taux effectif global sur le premier semestre 2014	3
Ajustement IFRS de la nouvelle Dette au 30 juin 2014	(63)

L'ajustement IFRS de 63 millions d'euros sera étalé en charge d'intérêts jusqu'à l'échéance de la dette via la méthode du taux effectif global. L'actuelle moyenne pondérée du taux effectif globale est de 7,15%.

14 Provisions

14.1 Provisions pour retraite et avantages assimilés

<i>(en millions d'euros)</i>	Plans de retraites et avantages assimilés	Couverture médicale	Total
Solde au 1^{er} janvier 2014	350	6	356
Charge nette de la période	6	-	6
Prestations et contributions versées	(13)	-	(13)
Pertes actuarielles ⁽¹⁾	29	-	29
Ecarts de conversion et autres	(1)	-	(1)
Solde au 30 juin 2014	371	6	377
<i>Dont courant</i>	31	1	32
<i>Dont non-courant</i>	340	5	345

(1) Les pertes actuarielles résultent principalement de la baisse des taux d'actualisation dans l'ensemble des zones géographiques significatives (Angleterre, Etats-Unis et Europe). L'impact des variations de taux est majoritairement imputable à l'Allemagne (23 millions d'euros sur un total de 29 millions d'euros) où se situe une provision de 293 millions d'euros.

Au 30 juin 2014, la valeur actuarielle de l'obligation s'élève à 558 millions d'euros, la juste valeur des actifs de couverture étant de 181 millions d'euros.

14.2 Provisions pour restructuration

<i>(en millions d'euros)</i>	Total
Solde au 1^{er} janvier 2014	59
Dotations ⁽¹⁾	14
Reprises ⁽¹⁾	(3)
Utilisations de la période	(26)
Ecarts de conversion et autres mouvements ⁽²⁾	(5)
Solde au 30 juin 2014	39
<i>Dont courant</i>	39
<i>Dont non courant</i>	-

(1) Les coûts de restructuration, nets des reprises, sont principalement composés des couts de fermeture de locaux et d'indemnités de fin de contrat des salariés.

(2) Liés principalement à la déconsolidation des entités italiennes.



14.3 Autres provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	Garanties	Risques et litiges relatifs aux activités cédées	Autres provisions relatives aux activités poursuivies ⁽¹⁾	Total
Solde au 1er janvier 2014	16	55	62	133
Dotations	3	3	8	14
Reprises	(2)	(2)	(2)	(6)
Utilisations de la période	(1)	(11)	(3)	(15)
Ecart de conversion et autres mouvements ⁽²⁾	-	-	(12)	(12)
Solde au 30 juin 2014	16	45	53	114
<i>Dont courant</i>	16	-	37	53
<i>Dont non courant</i>	-	45	16	61

(1) La colonne comprend principalement des provisions pour risques et litiges.

(2) Liés principalement à la déconsolidation des entités italiennes.

Au 30 juin 2014, le montant total des provisions relevant des litiges seuls s'élevait à 19 millions d'euros (26 millions d'euros au 31 décembre 2013).

15 Paiements sur la base d'actions

Au 30 juin 2014, le nombre d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites est réparti comme suit :

<i>(en millions de stock options)</i>	Total ^(*)
Nombre d'options de souscription et d'actions gratuites au 31 décembre 2013	19,7
- livrées durant le 1 ^{er} semestre 2014	0,6
- supprimées ou délivrées durant le 1 ^{er} semestre 2014	(0,9)
Total au 30 juin 2014	19,4

(*) Dont 0,2 millions d'options hors du champ d'intervention d'IFRS 2

Les charges de rémunération comptabilisées au titre des services reçus sur la période s'élèvent respectivement à 4 millions d'euros et 2 million d'euros pour les semestres clos le 30 juin 2014 et 2013. La contrepartie de ces charges a été créditée en capitaux propres pour la totalité de ces montants en 2014 et 2013.

16 Résultat par action

	Semestre clos au 30 juin 2014	Semestre clos au 30 juin 2013
Numérateur :		
Résultat net retraité (part du Groupe) des activités poursuivies <i>(en millions d'euros)</i>	29	8
Dénominateur ^(*) :		
Nombre pondéré d'actions <i>(en milliers)</i>	339 742	335 686
<i>Dont</i>		
<i>Stock options</i>	4 433	733

(*) Le nombre moyen d'actions pour le calcul du résultat de base est de 335 309 milliers d'actions en juin 2014.

Du fait de l'évolution du cours de l'action, certains plans de stock options ne sont pas dilutifs. Certains de ces plans de stock options pourraient devenir dilutifs en fonction de l'évolution future du cours de l'action (voir les plans d'options décrits en Note 27 des états financiers consolidés de 2013).



17 Opérations spécifiques présentées impactant le tableau semestriel condensé des flux de trésorerie consolidés

17.1 Impact de la restructuration de la dette sur les flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Note</i>	Semestre clos au 30 juin 2014	Semestre clos au 30 juin 2013
Frais liés à la restructuration de la dette et du capital ⁽¹⁾	(6)	(25)	(2)
Remboursement de la dette aux créanciers	(13)	(158)	(36)
Impact total de la restructuration de la dette		(193)	(38)

(1) Les frais directement liés à la mise en œuvre du refinancement de la dette ont été considérés dans la variation nette de trésorerie de financement car ils se rapportent au refinancement de la dette du Groupe. Ils comprennent 24 millions d'euros relatifs à l'opération de « repricing » de la dette réalisée en 2014.

17.2 Acquisitions de titres de participation, net de la trésorerie acquise

Au 30 juin 2014, les acquisitions de titres de participation se sont élevées à 3 millions d'euros. L'impact en trésorerie des cessions de titres de participation s'est élevé à 8 millions d'euros.

Au 30 juin 2013, les acquisitions de titres de participation, nettes de la trésorerie acquise s'élevaient à 5 millions d'euros et étaient principalement liées à l'acquisition de la branche de distribution Village Roadshow en Australie et à une augmentation de notre participation dans Indoor Direct, LLC.

17.3 Variation du besoin en fonds de roulement et des autres actifs et passifs

Les autorités fiscales françaises remboursant les Créances d'Impôt Recherche (CIR) avec un délai de 3 ans, Technicolor a décidé de vendre à une banque ses créances de CIR au premier semestre 2014. Cette cession, qui est intervenue à la fin du mois de juin, s'est traduite par la sortie du bilan de la créance d'un montant de 18 millions d'euros cédée en contrepartie :

- d'un encaissement en trésorerie de 16 millions d'euros ;
- d'une créance sur la banque de 1 millions d'euros correspondant au reliquat de trésorerie à recevoir à la date de remboursement par l'Etat prévu en 2017 ; et
- d'une charge sur la période de 1 millions d'euros.

Le Groupe conserve une implication continue résiduelle dans cette créance au titre du risque fiscal.

18 Obligations contractuelles et autres engagements

18.1 Loyers liés aux contrats de location simple

Au 30 juin 2014 les montants des engagements de paiements minimaux liés aux contrats de location non-résiliables sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2014 ⁽¹⁾
Engagements des paiements minimaux des contrats de location	268
Engagements de loyers futurs à percevoir par le Groupe ⁽²⁾	(8)
Valeur nette des engagements liés aux contrats de location	260

(1) Le paiement minimum des loyers en location simple indiqué n'est pas actualisé.

(2) Ces engagements de loyers futurs à percevoir incluent principalement les paiements faits :

- Assystem, INC. Research, CCA International, OuiDo et Cirpack pour la sous-location du siège social d'Issy-les-Moulineaux en France.
- Proservia pour la sous-location du site de Rennes en France.

18.2 Engagements relatifs aux instruments financiers

Les engagements relatifs aux instruments financiers utilisés par le Groupe génèrent des encaissements et des décaissements futurs concomitants.



Ces engagements sont présentés pour le montant des encaissements et décaissements respectifs dans le tableau ci-dessous.

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>30 juin 2014</u>
Swaps de change	84
Couvertures à terme de devises	98
Total des engagements donnés	<u>182</u>
Swaps de change	(84)
Couvertures à terme de devises	(98)
Total des engagements reçus	<u>(182)</u>

18.3 Sûretés consenties pour garantir la Nouvelle Dette

L'ensemble de sûretés consistant notamment en des nantissements et garanties donnés par les filiales pour garantir la Dette Restructurée et présenté dans la Note 32 des états financiers consolidés 2013 a été levé à la suite du remboursement de celle-ci le 30 mai 2014.

La Nouvelle Dette souscrite par Tech Finance est assortie depuis le 30 mai 2014, comme prévu à ses termes, de nouvelles sûretés qui consistent en des nantissements d'actions, des nantissements de certaines créances intragroupes importantes, et des nantissements de certains comptes de centralisation de trésorerie.

Nantissement de titres de filiales

Le 30 mai 2014, Technicolor a nanti les titres de cinq filiales pour garantir la Nouvelle Dette : Gallo 8 SAS, Thomson Licensing SAS, Technicolor Delivery Technologies SAS, Technicolor Brasil Midia E Entretenimento Ltda, et Technicolor USA Inc.

Nantissement de comptes de centralisation de trésorerie

Deux accords de nantissement de comptes de centralisation de trésorerie ont été conclus le 30 mai 2014, sur plusieurs comptes de trésorerie centrale de Technicolor SA en France et au Royaume-Uni. Les cinq contrats de centralisation de trésorerie ainsi nantis consistent en un accord de centralisation domestique et internationale de la trésorerie du Groupe, un accord multilatéral d'équilibrage, et trois accords de centralisation de trésorerie standard (en dollars US, en euros et livres sterling)

Nantissement de créances intragroupe importantes

Le 30 mai 2014, dans le cadre d'un accord de nantissement de ses créances intragroupes, les créances sur Technicolor Trademark Management, Technicolor Europe Ltd., Technicolor Videocassette Holdings (U.K.) Limited, Technicolor Entertainment Services France SAS, Technicolor Distribution Services France SARL, Technivision Ltd., Thomson multimedia Sales UK Ltd., Technicolor Delivery Technologies, Technicolor USA Inc., et Technicolor Australia Investments Ltd. ont été mises en nantissement par Technicolor SA.

19 Risques et litiges

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs. Le Groupe enregistre une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers dont le passif potentiel susceptible d'en résulter peut être estimé avec une précision suffisante. Les procédures en cours les plus significatives sont les suivantes :

Litige avec l'administration fiscale italienne – Prix de Transfert Videocolor

Une ancienne filiale de Technicolor, la société italienne Videocolor S.p.A. (« Videocolor ») a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur ses ventes de tubes cathodiques à Technicolor USA, Inc. (anciennement Thomson Inc.), de 1993 à 1998. Dans son rapport remis en décembre 1999 au Bureau local des Impôts Directs (le "Bureau des Impôts"), la Brigade Financière italienne a préconisé des modifications dans les méthodes de valorisation des tubes exportés vers Technicolor USA, Inc. et a augmenté à ce titre le montant total des revenus imposables de Videocolor de 31 millions d'euros pour les années 1993 à 1998.

En mai 2003, Videocolor a choisi de bénéficier, pour les années 1993 et 1994 seulement, d'une loi d'amnistie votée par le Parlement italien en 2003. En payant 1 million d'euros en utilisant des déficits reportables, Videocolor a mis un terme aux contentieux en ce qui concernait les années 1993 et 1994.

En 2001, le Bureau des Impôts a notifié un redressement au titre de l'année 1995 qui se traduit par des impôts



complémentaires pour 4 millions d'euros et des pénalités pour 4 millions d'euros (avant intérêts). Videocolor a remporté un recours contre cette décision en octobre 2001 mais, suite à l'appel de l'administration fiscale, ce jugement a été partiellement annulé en juin 2006, la Cour d'appel confirmant un redressement de 2 millions d'euros, hors intérêts. En janvier 2008, Videocolor a déposé un pourvoi devant la Cour de Cassation considérant que cette notification n'était pas en règle avec les principes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (l' « OCDE ») sur les prix de transfert. En Juin 2008, la Cour d'Appel a rejeté cette demande et Videocolor s'est pourvu en cassation en Octobre 2009. De plus, Videocolor a déposé en 2009 un pourvoi en révocation devant la Cour d'appel, aux fins d'obtenir la correction d'une erreur matérielle dans la décision de première instance qui résulte en une augmentation erronée du montant du redressement d'environ 1 million d'euros. La Cour de Cassation a rendu une décision favorable à Videocolor le 23 avril 2014 dans le cadre du pourvoi en révocation, et a renvoyé les parties devant la cour d'appel pour rediscuter la révocation. L'audience sur l'appel que Videocolor avait déposé en octobre 2009 contre la notification de 1995 a été tenue en janvier 2014 et la décision y afférente est suspendue jusqu'à l'issue de la décision d'appel en révocation.

En 2002, le Bureau des Impôts a notifié des redressements au titre des années 1996 et 1997 qui se traduisent par des impôts complémentaires pour, respectivement, 3 millions d'euros et 2 millions d'euros et des pénalités pour, respectivement, 3 millions d'euros et 2 millions d'euros. Videocolor a déposé un recours au tribunal en demandant l'annulation de ces notifications de redressement. En octobre 2004, le tribunal a rejeté la quasi-totalité des redressements notifiés par l'administration fiscale italienne. Le Bureau des Impôts a fait appel en décembre 2005. En décembre 2007, la Cour d'appel a statué en faveur de Videocolor, confirmant ainsi le jugement précédent. En juillet 2008, le Bureau des Impôts a demandé la réformation de ces décisions auprès de la Cour de Cassation. L'audience d'appel a été tenue en janvier 2014, sans décision à ce jour.

En décembre 2003, le Bureau des Impôts a notifié un redressement au titre de l'exercice fiscal 1998 qui se traduit par des impôts complémentaires pour 0,1 million d'euros et des pénalités pour 0,1 million d'euros. Videocolor a déposé un recours contre cette notification en mars 2004 devant le tribunal fiscal compétent. A la suite de plusieurs décisions de justice, en septembre 2012 la Cour d'appel a rejeté la quasi-totalité des redressements notifiés par l'administration fiscale italienne. Ce contentieux est maintenant clos.

Allégations d'« anti-dumping » des téléviseurs fabriqués par Technicolor en Thaïlande

Technicolor se défend dans des affaires contre les autorités douanières de quatre pays européens en ce qui concerne des importations effectuées au sein de l'Union Européenne par des filiales du Groupe, de téléviseurs produits par Technicolor en Thaïlande. Ces contrôles, conformément aux lois de chaque pays, ont porté sur différentes périodes commençant au plus tôt en 1997 et se terminant au plus tard en août 2002. À la suite de ces contrôles, Technicolor a reçu plusieurs avis de redressement en mai 2004, janvier et février 2005, relatifs au paiement de droits « anti-dumping », qui seraient dus dans plusieurs pays de l'Union Européenne dont le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie et la France, pour un montant total d'environ 22 millions d'euros hors intérêts et pénalités applicables.

La Cour Suprême italienne ayant rendu une décision défavorable en septembre 2012, les douanes italiennes ont demandé le paiement de 7,6 millions d'euros en plusieurs versements. Technicolor considère la décision de la Cour Suprême contraire au droit européen et a introduit, le 8 novembre 2013, une procédure en réparation devant les tribunaux italiens contre l'Etat italien, impliquant la Cour Européenne de Justice avec une question préjudicielle, si cela s'avérait nécessaire.

En août 2005, les autorités douanières françaises ont accepté de soumettre la demande de remboursement des droits sur la base de l'article 239 du Code des Douanes Communautaire à la Commission Européenne. En mai 2007, la Commission Européenne a notifié Technicolor de son rejet de cette demande mais a reconnu la bonne foi de Technicolor. En juillet 2007, Technicolor a fait appel auprès du Tribunal de Première Instance de la Cour Européenne de Justice qui a rejeté la position de Technicolor en septembre 2009. En novembre 2009, Technicolor a fait appel de cette décision auprès de la Cour Européenne de Justice, qui a également rejeté la position de Technicolor en juin 2010. Technicolor poursuit des actions juridiques auprès de tribunaux nationaux en France et en Allemagne tandis qu'au Royaume-Uni Technicolor a payé en juillet 2013 la somme de 1 million d'euros pour règlement complet et définitif du redressement, ce qui clôt le litige au Royaume-Uni. En juin 2011, le Tribunal d'instance de Paris a accepté la demande de Technicolor de transférer l'affaire à la Cour de Justice de l'Union Européenne qui a répondu en mars 2012 mais a renvoyé le dossier devant le Tribunal d'instance de Paris. En janvier 2013, le Tribunal d'instance de Paris a émis une décision défavorable à Technicolor, le déclarant redevable d'une indemnité de 9,5 millions d'euros TVA incluse. Technicolor a introduit un recours contre cette décision le 18 février 2013, au sujet duquel l'audience d'appel a eu lieu le 17 janvier 2014. La Cour a rendu en mars 2014 une décision défavorable à Technicolor, qui a payé l'amende et s'est pourvu en cassation en avril 2014.



Procédures fiscales en Pologne

Dans le cadre de deux procédures d'arbitrage en matière de prix de transfert sur l'année 2003 entamées entre la France et le Royaume-Uni, d'une part, et la Pologne d'autre part, la société polonaise de Technicolor, Technicolor Polska, a présenté une demande de remboursement de trop-payé d'impôt de 8 millions d'euros auprès des autorités fiscales polonaises en juin 2009. Au même moment, les autorités fiscales polonaises ont initié une vérification des déclarations d'impôt sur les sociétés de 2003 et de retenues à la source de 2004.

Au terme d'une longue procédure, les autorités fiscales polonaises ont émis en 2010 des redressements relatifs aux dépenses de recherche et développement de 2003 et aux retenues à la source de 2004, résultant en une charge d'impôt supplémentaire de 10 millions d'euros et des intérêts moratoires de 7 millions d'euros. Parallèlement, les autorités fiscales polonaises ont mis en place une hypothèque de 17 millions d'euros sur les actifs de Technicolor Polska, ce qui a eu également pour conséquence indirecte d'empêcher la prescription des années en cause. En mai 2010, les autorités fiscales polonaises ont commencé la vérification des déclarations d'impôt sur les sociétés liées à l'année fiscale 2004 et des retenues à la source liées à l'année fiscale 2005. En janvier 2011, elles ont émis des redressements provisoires comparables à ceux des années précédentes portant sur la déductibilité des dépenses de recherche et développement de 2004 et sur les retenues à la source de 2005 pour un montant de 5 millions d'euros en principal et 3 millions d'euros d'intérêts. En août 2011, le tribunal de Première Instance de Varsovie a rejeté 98 % des redressements émis en 2010 (portant sur la déductibilité des dépenses de recherche et développement de 2003 et les retenues à la source de 2004). En décembre 2011, le verdict est devenu définitif, les autorités fiscales polonaises n'ayant pas fait appel. Les autorités fiscales polonaises ont décidé de réviser les aspects finaux de la procédure et ont entendu une vingtaine d'anciens salariés. En juin 2013, les autorités fiscales polonaises ont émis de nouveaux redressements pour l'année 2004, estimant que les dépenses de recherche et développement de 2003 étaient non-déductibles, alors qu'elles étaient parvenues à une position contraire en 2010. En novembre 2013, les autorités fiscales polonaises ont abandonné les redressements relatifs aux retenues à la source au titre des exercices 2004 et 2005 pour un montant global de 8,9 millions d'euros. Les autorités fiscales polonaises ont également lancé un audit pour l'exercice 2007 et ont émis un redressement de 0,4 millions d'euros hors intérêts, et Technicolor va contester ce redressement.

Technicolor Polska continue de contester les autres redressements et les considère comme non justifiés.

Audit de TVA en France

Les autorités fiscales françaises ont vérifié la Société au titre de l'exercice 2009 et ont émis, fin 2012, un rappel de TVA d'un montant total de 5,6 millions d'euros en principal et 0,8 millions d'euros d'intérêts.

Au sein de ce montant total, l'un des rappels de TVA concerne une subvention octroyée à une ancienne filiale et soumise à tort à la TVA d'un montant de 1,3 millions d'euros. Un second rappel significatif concerne la déduction de TVA en tant que société holding mixte d'un montant de 3,7 millions d'euros. En juillet 2013, les autorités fiscales françaises ont émis, au titre de l'exercice 2010, un rappel de TVA aux mêmes motifs que ceux de l'année 2009, pour un montant de 1,1 million d'euros sur la subvention et de 7,5 millions d'euros sur la déductibilité de la TVA « holding » de la Société. En juin 2014, une commission départementale a décidé d'abandonner le redressement de la TVA sur holding (i.e. 3,7 millions d'euros pour 2009 et 7,5 millions d'euros pour 2010).

La Société conteste les rappels restants.

Association des anciens salariés de RCA du Comté de Taoyuan (l'« Association »)

En avril 2004, le Demandeur, à savoir l'Association, qui est une organisation à but non-lucratif composée d'anciens employés RCA de la filiale de Technicolor TCETVT (ou d'ayants-droits d'anciens employés) qui indiquent avoir travaillé chez TCETVT au sein de l'ancienne usine de Taoyuan (l'« Usine »), a introduit une procédure de recours collectif (*class action*) sur le fondement de l'article 44-1 du Code de procédure civile de Taiwan devant le tribunal de Taipei (Taiwan), République de Chine, contre TCETVT et General Electric International, Inc. (« GEI »). L'Association soutient que les plaignants ont été exposés à divers contaminants pendant qu'ils vivaient et travaillaient dans les locaux, ce qui, selon eux leur a provoqué de nombreuses maladies, y compris des cancers, ou a généré un stress émotionnel lié à la peur que leur travail et leurs conditions de vie sur le site n'augmentent le risque qu'ils développent une maladie. L'Association demande des dommages et intérêts s'élevant à 2,7 milliards de NTD (environ 66 millions d'euros au taux de change en vigueur au 30 juin 2014) afin de dédommager les membres de l'Association pour les maladies supposées subies par les anciens employés qui ont travaillé et vécu à l'usine de sa création à sa fermeture en 1992.

En mars 2005, la plainte de l'Association a été rejetée par le tribunal de district de Taipei au motif que l'Association n'avait pas respecté certaines procédures légales liées aux recours collectifs taïwanais (*class*



actions). Peu de temps après, l'Association a fait appel de cette décision de rejet auprès de la Cour Suprême de Taiwan, qui a renvoyé l'affaire, en 2006, devant le tribunal de district de Taipei aux fins de poursuivre les débats sur la régularité du recours collectif formé par l'Association. Les parties ont remis au tribunal un grand nombre de conclusions tant sur les aspects de fond que de procédure et le tribunal a tenu plusieurs audiences. L'Association a tenté également d'inclure dans la procédure comme défendeurs Thomson Consumer Electronics (Bermuda), Ltd, Technicolor USA, Inc., Technicolor SA et General Electric Company ("GE"). Technicolor défend l'affaire et la conséquence de l'augmentation du nombre de défendeurs sur le déroulement du procès est encore incertaine. La position de Technicolor est que GE a l'obligation d'indemniser Technicolor SA et ses filiales en ce qui concerne certains passifs qui résultent des activités menées avant l'accord de 1987 avec GE. GE dément l'existence d'une telle obligation vis-à-vis de Technicolor.

Enquêtes sur les tubes cathodiques et poursuites

Des actions de groupe (*class actions*) présentant des réclamations en matière civile alléguant des pratiques anticoncurrentielles dans l'industrie du tube cathodique (*Cathode Ray Tubes* ou « CRT ») et notamment dans le domaine des tubes cathodiques pour télévision (*Color Picture Tubes* ou « CPT ») et des tubes cathodiques pour ordinateur (*Color Display Tubes* ou « CDT ») ont été lancées au début de l'année 2008 aux États-Unis (un groupe de revendeurs de téléviseurs et de consommateurs - acheteurs indirects et un groupe de fabricants de téléviseurs - acheteurs directs) à l'encontre de Technicolor SA et d'autres sociétés. Toutefois, lorsque les plaintes ont été modifiées au printemps 2009, Technicolor SA a été retirée en tant que défendeur. Le Groupe a vendu son activité CPT en 2005 et n'a jamais été actif dans le domaine des CDT. En novembre 2011, Technicolor USA, Inc. et Technicolor SA ont conclu un accord (*tolling agreement*) avec les deux groupes de demandeurs (acheteurs indirects et acheteurs directs) par lequel ces derniers ont gelé l'action contre Technicolor. En août 2012, le groupe des acheteurs indirects demanda à la Cour d'attirer Technicolor SA et Technicolor USA, Inc. dans le cadre de la *class action* en cours. En octobre 2012, Technicolor SA, Technicolor USA, Inc. et le groupe des acheteurs indirects ont conclu un avenant au *tolling agreement* qui en prorogeait la durée, interdisait au groupe des acheteurs indirects d'attirer Technicolor dans le cadre de *class action*, et demandait de Technicolor qu'il fournisse certains documents commerciaux.

En mars 2013, Sharp Electronics a engagé des poursuites contre Technicolor SA et Technicolor USA, Inc. alléguant de leur part des pratiques anticoncurrentielles dans l'industrie des CRT. Technicolor SA et Technicolor USA, Inc. ont valablement enregistré des requêtes en irrecevabilité. En septembre 2013, le Tribunal a rendu une ordonnance d'irrecevabilité de la demande de Sharp à titre préjudiciel pour insuffisance de preuves précises, mais a accordé à Sharp un délai pour régulariser sa demande. En octobre 2013, Sharp a déposé une requête révisée contre Technicolor SA et Technicolor USA, Inc. Technicolor SA et Technicolor USA, Inc. ont déposé des requêtes en irrecevabilité de la demande révisée de Sharp. En mars 2014, le Tribunal a accepté certaines requêtes de Technicolor USA, Inc. et de Technicolor SA tout en en rejetant d'autres, permettant à Sharp de poursuivre son action pour pratiques anticoncurrentielles contre Technicolor USA, Inc. et Technicolor SA devant les tribunaux fédéraux et de l'Etat de New York.

En septembre 2013, Tech Data a engagé des poursuites contre Technicolor SA et Technicolor USA Inc alléguant de leur part des pratiques anticoncurrentielles dans l'industrie des CRT et, en réponse aux requêtes en irrecevabilité de Technicolor USA, Inc. et Technicolor SA, comme dans le cas de Sharp, le Tribunal a accepté certaines requêtes en irrecevabilité de Technicolor USA, Inc. et de Technicolor SA tout en en rejetant d'autres, permettant à Tech Data de poursuivre son action contre Technicolor USA, Inc. et Technicolor SA en ce qui concerne certaines demandes de Tech Data.

En novembre 2011, plusieurs acheteurs directs ont déposé plainte contre d'autres défendeurs de l'industrie des CRT et demandèrent un délai au tribunal en mars 2013 afin de réviser ces demandes pour y adjoindre des demandes contre Technicolor SA et Technicolor USA, Inc. En septembre 2013, le Tribunal rejeta ces demandes des acheteurs directs. En novembre et décembre 2013, de nouvelles procédures alléguant les mêmes pratiques anticoncurrentielles ont été engagées contre Technicolor SA et Technicolor USA, Inc. par certains de ces mêmes demandeurs, notamment : Best Buy Co., Inc. ; Costco Wholesale Corp. ; Office Depot, Inc. ; Sears, Roebuck and Co ; Kmarp Corp. ; le *trustee* de liquidation de Circuit City Stores, Inc. ; les créanciers de Tweeter Opco, LLC et Tweeter Newco, LLC ; Electrograph Systems, Inc. ; P.C. Richard & Son Long Island Corp. ; MARTA Coop. of Am., Inc. ; ABC Appliance, Inc. ; Target Corporation ; et Interbound Corporation of America. Technicolor USA, Inc. et Technicolor SA ont engagé des requêtes en irrecevabilité et, comme pour les requêtes liées à l'action de Sharp, le Tribunal a accepté certaines requêtes en irrecevabilité de Technicolor USA, Inc. et de Technicolor SA tout en en rejetant d'autres, permettant à ces plaignants de poursuivre leur action contre Technicolor USA, Inc. et Technicolor SA en ce qui concerne certaines de leurs demandes. En mai 2014, des plaignants de la classe des acheteurs directs ont déposé plainte contre Technicolor SA et Technicolor USA, Inc. en alléguant de leur part des pratiques anticoncurrentielles dans l'industrie des CRT. Technicolor USA, Inc. et Technicolor SA ont jusqu'au 30 juillet 2014 pour répondre ou réagir à la plainte.



Egalement en mai 2014, ViewSonic Corporation, autre société ayant engagé des poursuites directes, a déposé plainte contre Technicolor SA et Technicolor USA. Un calendrier de procédure est en cours de négociation et de discussion avec le Tribunal mais il semble que le procès doive se tenir en mars 2015.

Le 29 avril 2010, la filiale brésilienne de Technicolor a reçu une notification de la part du Ministère brésilien de la Justice indiquant que les autorités brésiennes étaient en train de mener une enquête sur un possible cartel au sein de l'industrie brésilienne du tube cathodique. Technicolor SA a répondu à la notification, et l'enquête est en cours.

Le 10 septembre 2012, Technicolor SA a reçu une notification de la Commission mexicaine de la concurrence indiquant qu'elle avait conclu une enquête sur un possible cartel visant l'industrie des tubes cathodiques au Mexique. Le 3 décembre 2012, Technicolor SA a fourni ses réponses argumentées à ces allégations.

Le 29 juin 2009 Technicolor SA a reçu une notification de la Commission hongroise de la concurrence indiquant qu'elle avait ouvert une enquête sur un possible cartel visant l'industrie des tubes cathodiques en Hongrie. Technicolor SA a fourni dans les délais une réponse argumentée à ces allégations et une enquête est en cours. Une décision est attendue pour le deuxième semestre 2014.

Environnement

Certains sites de fabrication du Groupe ont un long passé industriel. Les contaminations des sols et des eaux souterraines, qui se sont déjà produites sur quelques sites, pourraient se produire à nouveau ou être découvertes sur d'autres sites à l'avenir. Les rejets industriels des sites que Technicolor a créés ou acquis exposent le Groupe à des coûts de dépollution. Le Groupe a identifié certains sites dont la contamination chimique a exigé ou va exiger la mise en œuvre de mesures de dépollution.

Une contamination du sol et des eaux souterraines a été détectée près d'un ancien site de fabrication, situé à Taoyuan (Taiwan) acquis en 1987 dans le cadre d'une opération entre General Electric (GE) et le Groupe. TCETVT, une filiale de Technicolor SA, détenait et exploitait ce site des années 1988 à 1992 environ, date de la vente du site par le Groupe à un tiers. La dépollution du sol a été achevée en 1998. En 2002, l'Agence Locale de Protection de l'Environnement de Taoyuan a ordonné la dépollution des nappes phréatiques sur l'ancien site. Les travaux pour satisfaire cette demande sont actuellement en cours. Technicolor estime que GE a une obligation contractuelle d'indemniser Technicolor SA et ses filiales relativement à certains passifs liés aux activités menées antérieurement à l'accord signé en 1987 avec GE.

De même, le Groupe vend ou a vendu dans le passé des produits qui sont soumis à certaines contraintes de recyclage, et est de ce fait exposé à des changements de la réglementation en matière de recyclage dans divers pays.

Le Groupe estime que les montants provisionnés et les garanties contractuelles dont il dispose aux termes de ses contrats d'acquisition de certains actifs industriels permettront de couvrir raisonnablement les obligations de sécurité, de santé ou d'environnement. Cependant, les problèmes potentiels ne peuvent pas être prévus avec certitude et il n'est pas possible de dire si les montants provisionnés seront parfaitement adaptés.

20 Relations avec les parties liées

Le Groupe Technicolor a décidé de liquider la société Indoor Direct, LLC en 2014 (voir note 3). Par conséquent, cette entité n'est plus considérée comme une partie liée depuis le 1er mai 2014.

21 Evènements postérieurs à la clôture

Le 10 juin 2014, Technicolor a signé un accord en vue d'acquiescer Mr. X, un studio d'effets visuels leader en Amérique du Nord, qui compte parmi ses clients les grandes chaînes de télévision et les producteurs de films internationaux. Cette transaction n'a pas d'impact dans les comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2014 dans la mesure où elle reste soumise à l'approbation du ministère du Patrimoine canadien et devrait être finalisée au troisième trimestre 2014.



IV RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2014

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Technicolor S.A, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I- Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.



II- Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 25 juillet 2014

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Mazars

Alain Pons
Associé

Ariane Bucaille
Associée

Jean-Louis Simon
Associé

Guillaume Devaux
Associé